

### SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR L'EQUIPEMENT RURAL

<u>Siège social</u>: 31, rue des Clavières / B.P n°60040 86501 MONTMORILLON CEDEX ③ 05.49.91.11.90 ■ 05.49.91.62.66

# **BUREAU SYNDICAL SEANCE du 22 MARS 2021**

#### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

Date de la convocation : 15 mars 2021

<u>Date d'affichage</u> : 23 mars 2021 <u>Secrétaire de séance</u> : Justine CHABAUD <u>Secrétaire auxiliaire</u> Nathalie DURAND Nombre de délégués en exercice : 19

Nombre de présents : 15 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de votants : 15

Le vingt-deux mars de l'an deux mille vingt et un, à quatorze heure trente, le Bureau du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural, s'est réuni en session ordinaire, Salle de réunions de l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

#### ⇒ Présents :

**Président:** ROYER Patrick

Vice-Présidents: BEAUJANEAU Gilbert - CHABAUD Justine - CHARRIER Patrick - COLAS Josette -

**LECAMP Pascal** 

#### Membres du Bureau :

DAUBISSE Patrick, DAVIAUD Claude, FRUCHON Joël et WUYTS-LEPAREUX Véronique - CC Vienne et

Gartempe

GAUTHIER Jean-Claude et TEXIER Frédéric – CC du Civraisien en Poitou

GARDA-FLIP Nelly - CU Grand Poitiers

PIERRON Frédéric - CA Grand Châtellerault

REVERDY Philippe – CC des Vallées du Clain

⇒ **Pouvoirs** : Sans objet

#### ⇒ Excusés :

AZIHARI Evelyne – Vice-Présidente – CA Grand Châtellerault GRIMAUD Serge – CC du Civraisien en Poitou

#### ⇒ Assistaient également à la séance :

<u>Personnels du Syndicat</u>: SAZARIN Jérôme, Directeur général des services – DURAND Nathalie, Resp. des affaires générales - SIRONNEAU Franck, Resp. des ressources humaines.

# N°B20210322\_001 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la dernière séance

Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 15

Pour: Contre: Abstention(s): A l'unanimité: 図

#### Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

Les conditions de quorum étant réunies avec la présence de 15 délégués, la séance est déclarée ouverte par le Président.

Madame Justine CHABAUD, représentante de la CC Vienne et Gartempe est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance en date du 23 novembre 2020 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

#### **1\_AFFAIRES GENERALES:**

#### **⇒** COMMANDE PUBLIQUE

- 1-1/Appel d'offres pour la mise à disposition de personnel temporaire
- 1-2 / Appel d'offres pour la livraison de bennes amovibles
- 1-3 / Appel d'offres pour l'achat de matériels roulants

#### **⇒** CESSIONS

1-4 / Cession de différents matériels roulants

#### **2\_RESSOURCES HUMAINES:**

- 2-1 / Versement d'une prime annuelle aux agents du Syndicat n'ayant pas le statut de fonctionnaires territoriaux
  - 2-2 / Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
  - 2-3 / Bilan de l'absentéisme 2020 (Information)
  - 2-4 / La formation du personnel :
    - a) Bilan des formations 2020 (Information)
    - b) Présentation du plan de formation 2021

#### **3\_POLE DE GESTION DES DECHETS-(INFORMATIONS):**

- 3-1 / Points d'actualité du service
  - >Situation du centre de tri/ Retour sur les démarches en cours
  - >Avancement du projet Redevance Incitative
  - >Transfert de la compétence collecte pour le territoire de l'ancienne CC de la Région de Couhé à compter du 1er janvier 2022
- 3-2 / Résultats 2020
- 3-3 / Synthèse du projet de budget 2021

#### **4\_POLE TRAVAUX PUBLICS-(INFORMATIONS):**

- 4-1 / Mission confiée au bureau d'études RHAPSODY pour la redynamisation du pôle travaux publics
- 4-2 / Résultats 2020
- 4-3 / Synthèse du projet de budget 2021

#### **5\_QUESTIONS DIVERSES:**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

#### 1 / AFFAIRES GENERALES

#### > Commande publique :

#### N°B20210322\_002: Appel d'Offres pour la mise à disposition de personnel temporaire

Nombre de délégués en exercice : 19 Nombre de présents: 15 Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants: 15

Pour : Contre:

Abstention(s): A l'unanimité : 🗵

#### Délibération :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9, Vu
- Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.
- Vu le Code de la commande publique;
- Vu la délibération du Comité syndical N°20201005\_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégations d'attributions au Bureau syndical.

#### <u>A la demande du Président le rapport qui suit est présenté par la responsable des</u> <u>Affaires Générales</u>:

Le marché pour la mise à disposition de personnel temporaire conclu par le SIMER en 2017 arrivera à son terme en avril 2021. Le Syndicat faisant appel à des intérimaires pour répondre aux absences de ses agents ou à des variations d'activité, il serait nécessaire de le renouveler.

Comme précédemment, la consultation serait allotie de la façon :

- Lot 1 : Service de collecte
- Lot 2 : Service déchèteries
- Lot 3 : Service traitement
- Lot 4 : Service travaux publics

Le SIMER souhaitant contribuer au développement économique et à l'insertion professionnelle sur son territoire, il est proposé de réserver le lot n°3 aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), en application de l'article L. 2113-13 du code de la commande publique. Ces structures, notamment les entreprises de travail temporaire d'insertion, sont agréées par l'Etat pour accompagner des personnes éloignées de l'emploi en les aidant à obtenir des missions ou des formations qualifiantes.

Pour mémoire, cette prestation a représenté au cours des 4 dernières années une dépense de plus de 2 700 k€ pour le SIMER, dont 50 % pour le service traitement (tri), 30 % pour la collecte et 15 % pour le service déchèteries.

#### Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- O D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- O D'autoriser la conclusion d'un l'accord-cadre à bons de commande pour une durée de deux (2) ans reconductible expressément une (1) fois pour la même période;
- O De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels :
- O De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate et de signer le contrat qui en découlera et ses éventuels avenants.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

#### N°B20210322\_003: Appel d'Offres pour la fourniture et livraison de bennes amovibles

Nombre de délégués en exercice : 19

Nombre de présents : 15 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de votants : 15 Pour : Contre :

Abstention(s) : A l'unanimité : ⊠

#### Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

**Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération du Comité syndical N°20201005\_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégations d'attributions au Bureau syndical.

#### <u>A la demande du Président le rapport qui suit est présenté par la responsable des</u> Affaires Générales :

Le marché pour la fourniture et la livraison des bennes amovibles conclu en 2016 a pris fin en octobre 2020. Le SIMER ayant besoin de réaliser de nouvelles commandes pour le renouvellement de ses bennes de déchèteries, mais également pour celles dédiées aux prestations réalisées pour le compte des professionnels, il est donc nécessaire de renouveler ce marché.

Au regard des besoins, la consultation serait allotie de la façon suivante :

- Lot n°1: Bennes amovibles de 15 m³ et 30 m³
- Lot n°2: Bennes à capot coulissant double
- Lot n°3: Bennes à trappes de 15 m<sup>3</sup>

Pour mémoire, au cours des 4 derniers exercices, le Syndicat a consacré plus de 300 000 € au renouvellement et à la densification de son parc de bennes.

#### Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- O D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser la conclusion d'un l'accord-cadre à bons de commande pour une durée d'un (1) an reconductible tacitement trois (3) fois pour la même période;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels;

O De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate et de signer le contrat qui en découlera et ses éventuels avenants.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

#### N°B20210322\_004 : Appel d'Offres pour l'achat de matériels roulants

Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 15

Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : 図

Pour:

#### Délibération :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération du Comité syndical N°20201005\_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégations d'attributions au Bureau syndical.

#### <u>A la demande du Président le rapport qui suit est présenté par la responsable des</u> <u>Affaires Générales :</u>

Pour mémoire, le Bureau avait décidé par délibération du 22 novembre 2019 de lancer une consultation, en groupement avec la Communauté de Communes des Vallées du Clain, pour l'acquisition de matériels roulants de + de 3.5 tonnes et notamment de Bennes à Ordures Ménagères (BOM) et polybennes.

Le lot relatif à l'achat de châssis-cabine pour polybenne avait finalement été déclaré sans suite pour des raisons techniques, tout comme celui dédié à la grue.

Il conviendrait donc de relancer une consultation afin de couvrir les besoins du SIMER et de la Communauté de Communes, au regard des programmes de renouvellement de matériels des deux structures.

Celle-ci serait allotie de la façon suivante :

- Lot 1 : Châssis-cabine pour polybenne

- Lot 2 : Grue sur porteur

- Lot 3: Remorque porte-caissons

- Lot 4 : Remorque à fond mouvant

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert;
- O D'autoriser la conclusion d'un l'accord-cadre à bons de commande pour une période de deux (2) ans reconductible pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels;
- O De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate et de signer le contrat qui en découlera et ses éventuels avenants.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

#### N°B20210322\_005 : Cessions de différents matériels roulants

Nombre de délégués en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 15

Pour:

Contre:

Abstention(s):

A l'unanimité : 図

#### Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

**Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

**Vu** la délibération du Comité syndical N°20201005\_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégations d'attributions au Bureau syndical.

#### <u>A la demande du Président le rapport qui suit est présenté par la responsable des</u> Affaires Générales :

Dans le cadre des programmes de renouvellement de matériels roulants des différents services et des investissements programmés sur l'exercice 2021, il conviendrait d'autoriser la cession des matériels suivants :

#### Budget annexe gestion des déchets :

Dénomination	Marque	Immatriculation	Référence interne	Puissance fiscale/PTAC	Date de 1 <sup>ère</sup> immatriculation
Polybenne	RENAULT PREMIUM	СН-953-НЈ	C52	29 CV/26T	04/07/2012
Semi à fond mouvant	LEGRAS	CB-927-GS	R87	38T	29/09/2004
	DAF CF 330 FAN	EA-466-QS	BOM 27	29 CV/26T	22/03/2016
Benne à ordures ménagères	RENAULT PREMIUM	DC-755-XA	BOM 28	19 CV/19T	07/02/2014
	RENAULT PREMIUM	CS-287-AX	BOM 60	19 CV/26T	22/03/2013

#### Budget annexe travaux publics :

Dénomination	Immatriculation/N° de série	Référence interne	Date d'achat
Pelle à chenilles HITACHI ZAXIS 130	201984	P47	2008

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

 De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches et actes utiles pour permettre la cession des matériels listés ci-dessus.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

#### 2 / RESSOURCES HUMAINES

N°B20210322\_006 : Versement d'une prime annuelle aux agents du Syndicat n'ayant pas le statut de fonctionnaires territoriaux

 Nombre de délégués en exercice : 19
 Pour :

 Nombre de présents : 15
 Contre :

 Nombre de pouvoirs : 0
 Abstention(s) :

 Nombre de votants : 15
 A l'unanimité : ☒

#### Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

- **Vu** la délibération du Comité syndical N°20201005\_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégations d'attributions au Bureau syndical.
- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 mars 2021

## <u>A la demande du Président le rapport qui suit est présenté par le responsable des Ressources Humaines :</u>

En 2018, le Syndicat a institué un nouveau régime indemnitaire intitulé RIFSEEP pour les fonctionnaires territoriaux. Celui-ci comprend une part fixe versée mensuellement (IFSE) et un Complément Individuel Annuel (CIA) versé en une seule fois au mois de juin, lié à la manière de servir et à l'engagement professionnel.

Le SIMER est un Etablissement public qui est notamment compétent en matière de collecte et de traitement des déchets, conformément aux dispositions de l'article L 2224-13 du CGCT. Le service est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) en vertu de l'article L 2333-76 du CGCT. Au titre de ce mode de financement, le Service Public à un caractère industriel et commercial ce qui engendre l'application du Code du travail entre le SIMER et ses agents contractuels de droit privé.

Dès lors, afin de traiter de façon équitable les agents du Syndicat, quel que soit leur statut, il est proposé d'octroyer, à compter de l'année 2021, une prime annuelle aux agents n'ayant pas le statut de fonctionnaires territoriaux, selon les conditions suivantes :

#### → Agents concernés

- Contrat à Durée Indéterminée (CDI) présent au 1er juin de l'année de versement
- Contrat à Durée Déterminée (CDD) ayant un contrat d'une durée au moins égale à 1 an et présent au 1<sup>er</sup> juin de l'année de versement
- Agent en Contrat Aidé ayant une durée au moins égale à 10 mois et présent au 1<sup>er</sup> juin de l'année de versement

#### → Applications des règles

Le versement est lié à une rencontre avec les agents qui permettra d'apprécier l'engagement professionnel et la manière de servir de l'année écoulée ou d'une période de l'année écoulée.

#### → Modulation du fait des absences

Le Comité Technique du 15 mars 2018 a validé les critères tenant compte de la durée d'absence de chaque agent. Seront ainsi pris en compte pour la modulation : les congés pour maladie ordinaire, pour grave maladie, pour longue maladie, la maladie professionnelle et dans certains cas l'accident de travail.

En ce qui concerne l'absence retenue pour Accident de Travail et après l'avis émis par le Comité Technique : « accident résultant d'une faute individuelle aux règles de sécurité et d'un manquement aux obligations de service ».

#### → Modalités d'attribution individuelle

Le montant individuel attribué au titre de la prime annuelle, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite de la grille suivante :

EXCELLENT	BON	SATISFAISANT	A PARFAIRE	NON SATISFAISANT
100%	75%	50%	25%	0%
800,00€	600,00€	400,00€	200,00 €	0,00 €
800,00€	600,00€	400,00 €	200,00 €	0,00 €
600,00€	450,00 €	300,00 €	150,00 €	0,00 €
400,00€	300,00€	200,00 €	100,00 €	0,00 €
240,00€	180,00 €	120,00 €	60,00 €	0,00 €
160,00 €	120,00 €	80,00 €	40,00 €	0,00 €
30,00€	60,00 €	40,00 €	20,00 €	0,00 €
0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

absence de 0 ≤ 4 j

absence de 5 ≤ 6 j

absence de 7 ≤ 8 j

absence de 9 ≤ 10 j

absence de 11 ≤ 15 j

absence de 16 ≤ 20 j

absence supérieur à 20 j

#### Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

■ D'approuver, à compter de juin 2021, le versement d'une prime annuelle correspondante aux dispositions sus visées.

#### ☐ Débats / Observations :

A la demande de Claude DAVIAUD, la rédaction de la délibération concernant la modulation du fait des absences a été reprise, car selon lui celle-ci n'était pas suffisamment précise.

#### N°B20210322\_007: Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

 Nombre de délégués en exercice : 19
 Pour :

 Nombre de présents : 15
 Contre :

 Nombre de pouvoirs : 0
 Abstention(s) :

 Nombre de votants : 15
 A l'unanimité : ☑

#### Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;

**Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88;

- **Vu** le décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 fixant les modalités d'application pour les fonctionnaires de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel ;
- **Vu** le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- **Vu** le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;
- **Vu** le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- **Vu** la délibération instaurant un régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) en date du 19 mars 2018 ;
- **Vu** la délibération du Comité syndical N°20201005\_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégations d'attributions au Bureau syndical ;
- Vu l'avis du Comité Technique en date du 10 mars 2021 ;
- Vu la demande du Comptable du Trésor.

#### <u>A la demande du Président le rapport qui suit est présenté par le responsable des</u> Ressources Humaines :

Considérant qu'il convient d'apporter des éléments complémentaires à la délibération du 19 mars 2018 instaurant un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et notamment dans son point 7 concernant les dispositions réglementaires liées aux versements des heures supplémentaires.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et de catégorie C, dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, ainsi qu'à des agents contractuels (public et privé) de même niveau et exerçant des fonctions de même nature.

L'octroi d'IHTS est subordonné à la réalisation effective d'heures supplémentaires. Sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées à la demande de la Direction, du responsable de service ou du chef de service au-delà des bornes horaires définies par les différents cycles de travail : cela exclut par conséquent la seule initiative de l'agent.

Le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est subordonné à la mise en place de moyens de contrôle automatisés des heures supplémentaires.

Les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel peuvent bénéficier du versement d'IHTS. Leur taux sera calculé selon des modalités spécifiques.

Les agents qui occupent un emploi à temps non complet peuvent être amenés à effectuer des heures au- delà de la durée de travail fixée pour leur emploi. Ces heures sont considérées comme des heures complémentaires dès lors qu'elles ne les conduisent pas à dépasser la durée légale de travail hebdomadaire (35 heures).

Elles sont rémunérées au taux normal, sauf si l'organe délibérant décide de majorer leur indemnisation dans les conditions définies à l'article 5 du décret n° 2020-592 du 15 mai 2020.

Dès lors que la réalisation d'heures au-delà de la durée afférant à leur emploi les conduit à dépasser la durée légale du travail (35 heures), les heures supplémentaires peuvent être indemnisées par des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent ne pourra excéder 25 heures par mois.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures. (Exemple pour un agent à 80%:  $25 h \times 80\%$  = 20 h maximum).

Il appartient à l'organe délibérant de fixer la liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ainsi que les conditions d'une éventuelle majoration du temps de récupération.

#### 1 : Liste des emplois concernés :

Cadres d'emplois	Grades	Emplois
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe Rédacteur	Responsable des Affaires Générales Responsable du service facturation et relations à l'usager Chargée des Assemblées et Assurances
	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	Chef de service Chargé de la comptabilité et de la gestion financière Assistante administrative qualifiée RH Assistante administrative qualifiée
Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif	comptabilité Assistante administrative qualifiée Affaires Générales Assistante administrative Gestionnaire administrative REOM Gestionnaire professionnels REOM Animatrice pour la prévention et le tri Assistante de gestion comptable Assistante de gestion Agent d'accueil
Techniciens	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup>	Technicien BE Chef de service collecte, déchèterie,
territoriaux	classe  Technicien	transport Conducteur de Travaux
	Agent de Maitrise Principal	Chef de service collecte, déchèterie,
Agents de Maitrise Territoriaux	Agent de Maitrise	transport Chef de service compostage, valorisation du bois Chef de service Centre de tri Chef d'équipe activité collecte Chef de chantiers Assistant HS

	Adjoint Technique Principal	Chef de cabine - Opérateur de tri
	de 1 <sup>ère</sup> classe	Opérateur de tri
		Agent d'exploitation
	Adjoint Technique Principal	Opérateur de maintenance
	de 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de liaison
		Agent de déchèterie
		Agent de déchèterie polyvalent
		Chef d'équipe collecte
		Chef d'équipe TP
		Chef de chantiers
Adjoints		Opérateur VRD
Techniques		Agent polyvalent
Territoriaux		Agent d'entretien
		Chauffeur polyvalent
	Adjoint Technique	
		Conducteur BOM
		Conducteur BOM suppléant
		Chauffeur polybenne
		Chauffeur transfert
		Chauffeur service transport
		Equipier de collecte
		Mécanicien
		Opérateur compostage
		Chargée d'exploitation (Ressources)
		Chargée d'exploitation (flux)
		Chargée d'études et de projets
		Chargée de la démarche EIT
		Animatrice Biodéchets
		Conducteur de Travaux
		Agent d'accueil
		Gestionnaire administrative REOM
		Gestionnaire professionnels REOM
		Assistante administrative Qualifiée
		Assistante administrative
		Assistante de gestion
		Animatrice prévention
Contrat à durée	Convention collective des	Opérateur de tri Chef de cabine - Opérateur de tri
indéterminée	activités du déchet	Agent d'exploitation
mueterminee	activites du decliet	Opérateur de maintenance
		Agent de liaison
		Agent de naison Agent de déchèterie
		Agent de déchèterie polyvalent
		Chef d'équipe activités collecte
		Chef d'équipe TP
		Chef de chantiers
		Opérateur VRD
		Agent polyvalent
		Agent d'entretien
		Chauffeur polyvalent
		Chauffeur BOM
		Chauffeur polybenne
		Chauffeur transfert

		Chauffaur comice transcript	
		Chauffeur service transport	
		Conducteur de matériel de collecte	
		Conducteur d'engin de collecte	
		Equipier de collecte	
		Mécanicien	
		Opérateur compostage	
		Chargée de la démarche EIT	
		Animatrice Biodéchets	
		Agent d'accueil	
		Gestionnaire REOM	
		Assistante administrative	
		Equipier de collecte	
		Chef de cabine - Opérateur de tri	
		Opérateur de tri	
Control Value (	Convention collective des activités du déchet	Agent d'exploitation	
Contrat à durée		Opérateur de maintenance	
déterminée		Agent de déchèterie	
		Chef d'équipe TP	
		Opérateur VRD	
		Chauffeur BOM	
		Chauffeur service transport	
		Mécanicien	
		Conducteur de matériel de collecte	
		Conducteur d'engin de collecte	
		Opérateur compostage	
		Agent d'accueil	
		Gestionnaire REOM	
		Assistante administrative	
		Equipier de collecte	
		Opérateur de tri	
Contrat aidé		Agent d'exploitation	
Contrat alue		Opérateur de maintenance	
		Agent de déchèterie	
		Opérateur VRD	
		Chauffeur BOM	
		Chauffeur service transport	

#### 2: Modalités d'indemnisation:

Elle se fera sous la forme d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.), qui seront calculées selon les dispositions en vigueur. Elles sont calculées sur la base d'un taux horaire prenant pour base le montant du traitement brut indiciaire. Ce taux horaire est ensuite majoré dans les conditions suivantes :

- 125 % pour les quatorze premières heures,
- 127 % pour les heures suivantes,
- Nuit = majoration à 100 % de « 125 % pour les quatorze premières heures »,
- Jours fériés ou dimanche = majoration à 66 % de « 125 % pour les quatorze premières heures ».

#### 3 : Modalités de récupération :

Si les heures supplémentaires ne sont pas indemnisées, elles seront récupérées.

L'article 3 du décret n° 2002-60 dispose que : "la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous forme d'un repos compensateur. Une même heure ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation au titre du présent décret".

Le choix de rémunérer les travaux supplémentaires ou de faire récupérer le temps passé à les accomplir relève du pouvoir discrétionnaire du Président du SIMER.

Cependant, le Comité Technique Paritaire du SIMER, lors de sa réunion du 10 mars 2014, a validé le décompte suivant :

1 h = 1 h à l'exception des dimanches et jours fériés : 1 h = 1,5 h

#### 4 : Moyens de contrôle :

Les heures supplémentaires effectuées par les agents doivent être validées par le demandeur aux vues des rapports fournis. Elles feront l'objet d'une saisie informatisée.

Un suivi automatisé sera effectué avant : soit par l'attribution d'un repos compensateur, soit par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

#### Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

■ D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que l'ensemble des agents sous contrat de droit privé (CDI – CDD – emplois aidés) et en contrat de droit public relevant des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale conformément aux dispositions exposées ci-dessus.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

#### 2.3 : Bilan de l'absentéisme (information) :

→ Présentation en séance du document de synthèse présent en annexe.

#### 2.4: La formation du personnel:

#### a) Bilan des formations 2020 (information) :

→ Présentation en séance du document de synthèse présent en annexe.

#### N°B20210322\_008: Présentation du plan de formation 2021

Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 15

Pour: Contre: Abstention(s): A l'unanimité: 図

#### Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

**Vu** les Lois n° 84-53 du 26 janvier 1984 et n°2007-209 du 19 février 2007 relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la délibération du Comité syndical N°20201005\_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégations d'attributions au Bureau syndical.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 mars 2021

#### <u>A la demande du Président le rapport qui suit est présenté par le responsable des</u> Ressources Humaines :

Comme chaque année, il convient d'adopter le plan de formation du SIMER qui a été élaboré en tenant compte des besoins exprimés par l'ensemble des services lors des entretiens professionnels, et en concertation avec les responsables de services, et des projets en cours de déploiement tel que la Redevance Incitative.

Sont ainsi programmées, des formations pour :

- O L'accompagnement à la conduite de projet pour l'ensemble des encadrants de proximité et les chefs d'équipe,
- Le perfectionnement à l'utilisation de nouveaux outils numériques pour la gestion des usagers, la refonte des circuits de collecte ou la géolocalisation des matériels,
- O La distribution des bacs, leur entretien et la gestion des stocks.

Une part importante du plan 2021 est également consacrée aux formations qualifiantes que le Syndicat se doit de dispenser aux agents recrutés sous contrats aidés : permis poids-lourds, permis B...

Mais il tient compte également de la poursuite des formations pour :

- L'amélioration et la prévention de l'hygiène et la sécurité au travail : sensibilisation aux risques, PSC1, SST ...,
- o La conduite des poids-lourds (FIMO/FCO) ou la conduite d'engins (CACES),
- Le réemploi en déchèteries,
- Les habilitations spécifiques pour intervenir à proximité des réseaux pour les agents des travaux publics.

Au total, le plan de formation est estimé à près de 93 000€, dont 72 K€ pour le SPPGD et 21 k€ pour le service TP.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

O D'approuver le plan de formation 2021 tel que détaillé en annexe.

#### ☐ Débats/observations :

Madame GARDA – FLIP tient à souligner l'importance de la formation pour l'agent, mais également pour l'employeur. Par ailleurs, elle souhaite savoir pour quelle(s) raison(s) certaines formations sont renseignées par un « NON » dans la colonne « DIF O/N » dans le tableau du plan de formation.

Le Responsable des Ressources Humaines indique que certaines sont obligatoires (FIMO, Autorisation de conduite...) et qu'à ce titre, elles ne peuvent entrer dans le plan individuel de l'agent.

#### POINTS d'INFORMATION et d'ACTUALITE

#### 3 / POLE DE GESTION DES DECHETS

#### 3.1 : Point d'actualité du service :

> Situation du centre de tri / Retour sur les démarches en cours.

Rapporteurs: Patrick ROYER & Gilbert BEAUJANEAU

Depuis les dernières élections et le renouvellement de l'exécutif, la volonté a été de fédérer toutes les bonnes volontés pour s'engager à préserver le centre de tri du Syndicat et les emplois qui y sont attachés. Pour ce faire, une gouvernance plus large a été mise en place afin de regrouper un plus grand nombre de territoires et de partenaires potentiels. Des rencontres individuelles et collectives ont eu lieu avec une prise de conscience des acteurs sur les enjeux qui ne concernent pas que le tri des emballages et du papier, mais plus largement la valorisation et le traitement des autres flux. Si les collectivités du Département de la Vienne ne trouvent pas une entente, elles auront des difficultés à conserver leur installation, à initier de nouveaux projets et à conserver leur autonomie au regard des acteurs privés. L'objectif pourrait être que les collectivités s'unissent pour initier une étude commune afin de définir un nouveau schéma départemental de valorisation et de traitement des déchets. Par ailleurs, une rencontre a été organisée fin février avec l'écoorganisme « CITEO » où ces sujets ont été abordés.

#### ☐ Débats/observations :

Le Vice-Président, Gilbert BEAUJANEAU indique qu'une réunion est programmée le 6 avril prochain avec les EPCI de la Vienne, dont Grand Poitiers.

#### > Avancement du projet Redevance Incitative :

Rapporteurs: Patrick ROYER & Jérôme SAZARIN

En janvier 2022 entreront en vigueur les nouveaux schémas de collecte des déchets et la phase test de la redevance incitative. Pour ce faire, il nous faut préalablement finaliser l'implantation des points d'apport collectif qui devraient concerner une trentaine de communes et 10% de la population et concerter les autres communes sur leur schéma de collecte, ce qui est une phase particulièrement importante en termes de temps. A compter de mai de cette année débutera une autre phase importante qui est celle de l'enquête/distribution. Celle-ci consiste à passer dans chaque foyer pour vérifier sa composition et sa présence au fichier, puis de les équiper de bacs ou de PASS pour ceux qui sont en apport volontaire. C'est aussi un volet important de sensibilisation de la population. Une vingtaine d'agents recrutés à cet effet seront consacrés à cette tâche qui s'achèvera en décembre. 2021 est donc une année particulièrement décisive pour la conduite du projet, les usagers vont commencer à véritablement appréhender les évolutions du service.

#### ☐ Débats/observations :

Véronique WUYTS-LEPAREUX espère que les communes seront informées avant le passage des enquêteurs.

Le Président confirme que cette démarche sera faite pour l'ensemble des communes concernées.

Le cas des résidences secondaires est alors évoqué par Frédéric PIERRON.

Sur ce point, le Directeur précise que les choses ne sont pas encore arrêtées de façon définitive, mais il évoque la possibilité d'un rattrapage voire même d'un partenariat avec les communes afin que celles-ci puissent conserver les bacs et les remettre aux propriétaires de résidences secondaires.

# > Transfert de la compétence collecte pour le territoire de l'ancienne CC de la Région de Couhé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Rapporteur: Patrick ROYER

La première réunion de lancement a été organisée le 3 mars dernier en présence de représentants des deux structures (élus et techniciens) au terme de laquelle un calendrier et une méthode de travail ont été arrêtés afin d'être en mesure de délibérer sur le transfert de la compétence collecte et d'établir le procès-verbal de mise à disposition au cours du 4ème trimestre 2021.

#### ☐ Débats/observations :

Le Président remercie les élus de la Communauté de Communes pour la confiance témoignée au SIMER au travers de ce transfert de compétence et adresse également ses félicitations pour la nouvelle déchèterie de Valence en Poitou, qui selon lui est un bel outil au service de la population.

Pour donner du sens au geste de tri des usagers de la déchèterie, Frédéric TEXIER pense qu'un panneau d'information sur la destination de chaque filière serait utile.

De son côté, le Directeur souligne les bons résultats obtenus grâce aux agents et notamment pour le tout-venant avec une diminution des tonnages de 400 T sur les deux dernières années (de 900 T à 500 T).

Sur ce point, le Vice-Président, Pascal LECAMP estime que les agents qui contribuent à un tri de qualité en déchèterie, et donc à la réduction des tonnes enfouies, devraient être récompensés.

#### 3.2 : Résultats 2020 : (Cf. Rapport de présentation en annexes)

#### > Vue d'ensemble du compte administratif 2020 :

<u> </u>		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	10 297 519,21 €	10 445 492,90 €	147 973,69 €
REALISATIONS DE LEXERCICE	Section d'investissement	1 748 919,09 €	1 470 004,53 €	-278 914,56 €
REPORTS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	- €	1 540 796,38 €	
(N-1)	Section d'investissement	- €	332 968,98 €	
Total réalisations + reports	Section de fonctionnement	10 297 519,21 €	11 986 289,28 €	1 688 770,07 €
Total realisations + reports	Section d'investissement	1 748 919,09 €	1 802 973,51 €	54 054,42 €
RESTES A REA	LISER A REPORTER	3 641 540,07 €	3 394 345,24 €	-247 194,83 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'EXECUTION
	Section de fonctionnement	10 297 519,21 €	11 986 289,28 €	1 688 770,07 €
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	5 390 459,16 €	5 197 318,75 €	-193 140,41 €
	TOTAL CUMULE	15 687 978,37 €	17 183 608,03 €	1 495 629,66 €

A la clôture de l'exercice 2020, la section d'exploitation fait apparaître <u>un résultat</u> <u>cumulé excédentaire de 1 495 629,66 €.</u> Celui-ci est constitué du <u>résultat de l'exercice qui</u> s'élève à 147 973,69 € cumulé au résultat reporté 2019 de 1 540 796,38 €, auquel a été comptabilisé le besoin de financement de la section d'investissement de 193 140,41 €.

Ce résultat positif s'explique principalement par un résultat exceptionnel de plus de 400 k€ constitué notamment par une reprise de provision de 220 k€ (149 k€ en 2019).

#### L'année 2020 a été particulièrement impactée par :

#### ☐ La baisse des recettes d'exploitation :

- > Les ventes de matériaux ont reculé 1/3, soit 178 k€,
- > Les soutiens versés par les éco-organismes ont baissé de 9 %, soit 85 k€,
- > Les prestations de services ont enregistré une baisse de 14 %, soit 112 k€, sous l'effet principal de l'arrêt de la prestation de tri des emballages qui été effectuée pour le compte du SYMCTOM du Blanc (36).

#### ☐ La crise sanitaire, qui s'est traduit notamment par :

- > Le versement de la prime COVID aux agents : 46 K€,
- Le recours à un 2<sup>nd</sup> agent d'entretien des locaux à compter de la mi-mars :
   23 K€,
- > L'achat de protection individuelle et de produits d'entretien : 37 k€.

#### 3.3 : Synthèse du projet de budget 2021 : (Cf. Rapport de présentation en annexe)

> Présentation simplifiée du budget primitif 2021 :

#### DEPENSES d'EXPLOITATION

			Budget lié aux projets					
CHAP.	LIBELLES	Budget courant	Redevance incitative	Biodéchets	ЕП	Densification du verre	Réemploi	BUDGET 2021
011	Charges à caractère général	4 316 470 €	337 900 €	278 700 €	- €	7 900 €	15 000 €	4 955 970 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 675 000 €	460 000 €	91 000 €	43 000 €	- €	- €	5 269 000 €
65	Autres charges de gestion courante	3 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 000 €
Total	des dépenses de gestion des services	8 994 470 €	797 900 €	369 700 €	43 000 €	7 900 €	15 000 €	10 227 970 €
66	Charges financières	109 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	109 000 €
67	Charges exceptionnelles	748 530 €	- €	3 900 €		- €	- €	752 430 €
022	Dépenses imprévues	450 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	450 000 €
	Total des dépenses réelles	10 302 000 €	797 900 €	373 600 €	43 000 €	7 900 €	15 000 €	11 539 400 €
	Total des dépenses d'ordre	1 288 600 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 288 600 €
TOT	AL des DEPENSES d'EXPLOITATION	11 590 600 €	797 900 €	373 600 €	43 000 €	7 900 €	15 000 €	12 828 000 €
	Proportion / BP global	90,35%	6,22%	2,91%	0,34%	0.06%	0.12%	

#### RECETTES d'EXPLOITATION

			Budget lié aux projets					
CHAP.	LIBELLES	Budget courant	Redevance incitative	Biodéchets	ЕП	Densification du verre	Réemploi	BUDGET 2021
013	Atténuations de charges	253 470 €	95 000 €	67 500 €	- €	- €	- €	415 970 €
70	Produits des services / contributions	8 846 516 €		30 000 €	- €	- €	- €	8 876 516 €
74	Subventions d'exploitation	912 000 €	435 000 €	104 500 €	34 225 €		7 500 €	1 493 225 €
75	Autres produits de gestion courante	196 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	196 000 €
To	otal des recettes de gestion des services	10 207 986 €	530 000 €	202 000 €	34 225 €	- €	7 500 €	10 981 711 €
77	Produits exceptionnels	40 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	40 000 €
78	Reprise sur provisions	- €	150 000 €	- €	- €	- €	- €	150 000 €
	Total des recettes réelles	10 247 986 €	680 000 €	202 000 €	34 225 €	- €	7 500 €	11 171 711 €
	Total des recettes d'ordre	160 659 €	- €	- €	- €	- €	- €	160 659 €
	Excédent de fonctionnement reporté	1 495 630 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 495 630 €
TO	TAL des RECETTES d'EXPLOITATION	11 904 275 €	680 000 €	202 000 €	34 225 €	- €	7 500 €	12 828 000 €
	Proportion / BP global	92.80%	5.30%	1.57%	0.27%	0.00%	0.06%	

Le projet de budget pour 2021 finance les transformations du service à l'usager qui interviendront en 2022, avec pour objectif de réduire notre production de déchets et d'optimiser les charges d'exploitation dans le contexte d'augmentation continue de la TGAP jusqu'en 2025.

Ainsi, on peut synthétiser le projet de budget pour 2021 de la façon suivante :

- > La mobilisation de ressources importantes en section de fonctionnement pour financer la campagne de sensibilisation des usagers et de distribution des bacs de collecte (797 K€), mais également pour développer le tri à la source des biodéchets (373 K€),
- > La maîtrise des dépenses de gestion de service qui n'augmentent que de 2,8 %, malgré la hausse de la TGAP (de 12 €/tonne à 30 €),

- > Des **anticipations de recettes prudentes** dans une conjoncture incertaine et toujours dégradée concernant les cours de revente des matériaux,
- > Un programme d'investissement courant limité, intégralement autofinancé (682 K€).

#### 4 / POLE TRAVAUX PUBLICS

#### 4.1 : Points d'actualité du service :

> Mission confiée au Bureau d'études RHAPSODY pour la redynamisation du pôle travaux publics :

L'un des objectifs du mandat présenté lors de la dernière Assemblée Générale est de redonner une dynamique au pôle travaux publics qui vient de traverser 3 années difficiles. La 1ère étape de ce projet passe par un audit du pôle et la définition d'un plan de redressement. C'est la mission qui a été confiée au cabinet RHAPSODY en partenariat avec CMT consulting. Les premiers résultats devraient être connus le 24 mars prochain pour être ensuite présentés à l'Assemblée Générale du 2 avril prochain.

#### 4.2 : Résultats 2020 : (Cf. Rapport de présentation en annexes)

> Vue d'ensemble du compte administratif 2020 :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	2 395 069,52 €	1 962 464,48 €	-432 605,04 €
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section d'investissement	229 485,19 €	277 334,93 €	47 849,74 €
				•
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	- €	883 490,01 €	
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section d'investissement	- €	6 592,53 €	
Tatal of alications to second	Section de fonctionnement	2 395 069,52 €	2 845 954,49 €	450 884,97 €
Total réalisations + reports	Section d'investissement	229 485,19 €	283 927,46 €	54 442,27 €
RESTES A REAL	ISER A REPORTER	15 061,10 €	- €	-15 061,10 €
II-		DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'EXECUTION
	Section de fonctionnement	2 395 069,52 €	2 845 954,49 €	450 884,97 €
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	244 546,29 €	283 927,46 €	39 381,17 €
	TOTAL CUMULE	2 639 615,81 €	3 129 881,95 €	490 266,14 €

L'exercice 2020 se conclut sur un résultat cumulé excédentaire de 490 266,14 € (883 490,01 € en 2019).

Il se traduit notamment par :

- > Une section de fonctionnement qui fait apparaître un résultat d'exercice de - 432 605,04 €,
- > Une section d'investissement qui dégage un résultat d'exercice positif de 47 849,74 €.

Ce résultat s'explique essentiellement par une chute brutale de l'activité entrainant une baisse de 27 % du montant des travaux facturés aux collectivités membres par rapport à l'année 2019 (- 700 K€).

Cette chute est bien évidemment liée à la crise sanitaire et le 1<sup>er</sup> confinement, avec pour conséquence le report des élections locales.

Un regain d'activité a toutefois été enregistré lors du dernier trimestre de l'année.

#### 4.3 : Synthèse du projet de budget 2021 : (Cf. Rapport de présentation en annexe)

#### > Présentation simplifiée du budget primitif 2021 :

		SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PR	IMITIF	
	CHAP.	LIBELLES	2020	2021	Evol.
	011	Charges à caractère général	1 563 000 €	1 728 000 €	10,6%
	012	Charges de personnel et frais assimilés	1 033 000 €	1 108 000 €	7,3%
D	65	Autres charges de gestion courante	600 €	800 €	33,3%
E	Total	al des dépenses de gestion des services	2 596 600 €	2 836 800 €	9,3%
E	66	Charges financières	3 330 €	2 500 €	-24,9%
N	67	Charges exceptionnelles	555 320 €	389 200 €	-29,9%
S	022	Dépenses imprévues	182 000 €	30 000 €	-83,5%
E		Total des dépenses réelles	3 337 250 €	3 258 500 €	-2,4%
S	023	Virement de la section de fonctionnement	20 000 €	- €	-100,0%
J., 1	042	Opération d'ordre de transferts entre section	187 750 €	208 500 €	11,1%
		Total des dépenses d'ordre	207 750 €	208 500 €	0,4%
		TOTAL des DEPENSES	3 545 000 €	3 467 000 €	-2,2%

		SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET	PRIMITIF	
	CHAP.	LIBELLES	2020	2021	Evol.
	013	Atténuation de charges	23 730 €	16 600 €	-30,0%
	70	Produits des services et travaux	2 620 000 €	2 988 000 €	14,0%
R	73	Impôts et taxes	15 790 €	- €	-100,0%
E	75	A utres produits de gestion courante	490 €	9 000 €	1736,8%
С	To	tal des recettes de gestion des services	2 660 010 €	3 013 600 €	13,3%
E	76	Produits financiers	- €	- €	/
Ļ	77	Produits exceptionnels	- €	1 015 €	/
Ė		Total des recettes réelles	2 660 010 €	3 014 615 €	13,3%
S	042	Opération d'ordre de transferts entre section	1 500 €	1 500 €	0,0%
		Total des recettes d'ordre	1 500 €	1 500 €	0,0%
		Excédent reporté	883 490 €	450 885 €	-49,0%
		TOTAL des RECETTES	3 545 000 €	3 467 000 €	-2,2%

Le projet de budget 2021 est construit sur une prévision de travaux de 2 980 000 €, soit + 55 % par rapport au réalisé 2020 (1 913 k€), mais simplement 12 % par rapport à 2019 (2 670 k€).

Cette prévision de recettes est fondée sur un carnet de commandes dynamique en ce début d'année, déjà supérieur à 1,5 M€ de conventions et devis signés, ainsi qu'au moins 500 K€ de projets bien avancés…Les 2/3 des besoins en matière de commandes seraient ainsi pourvus.

#### Les charges évolueraient significativement, suivant ainsi la reprise de l'activité :

> Les charges à caractère général s'élèveraient à 1 728 000 €, contre 1 563 k€ au BP 2019,

- > Les charges de personnel passeraient à 1 108 000 €, contre 941 K€ en 2020 :
  - 230 500 € seraient mobilisés pour l'embauche de 7 ETP (117 K€ en 2019)
  - 877 500 € pour les charges et les rémunérations des personnels titulaires.

Le programme d'investissement pour 2021 serait de 285 k€, dont 235 k€ consacré à l'acquisition de matériels roulants (pelle, finisseur et télescopique d'occasion). Il serait autofinancé à 75 % (amortissement + excédent reporté) et un emprunt de 85 k€ serait contracté.

#### ☐ Débats/observations :

Le Vice-Président, Pascal LECAMP, souhaite connaître l'objectif à atteindre en termes de travaux pour retrouver l'équilibre.

Sous réserve de se structurer et de reconstituer de nouvelles équipes, le Directeur annonce un objectif de 3.5 M€.

Selon Frédéric TEXIER, il faudrait apporter une valeur ajoutée pour se distinguer du privé et travailler à améliorer nos relations commerciales avec nos adhérents.

Pascal LECAMP rejoint ces derniers propos et souligne qu'un responsable manque cruellement pour cette activité et notamment pour re-tisser des liens avec les collectivités.

Le Directeur rappelle quant à lui que le Syndicat dispose de plusieurs avantages par rapport aux privés, comme un bureau d'études interne, une ingénierie jusqu'à la réalisation des travaux, mais aussi la connaissance du territoire et de son historique.

Frédéric TEXIER suggère la mise en place d'un partenariat avec l'agence des territoires de la Vienne, qui pourrait être le prescripteur et recommanderait le SIMER pour la réalisation des travaux.

Le Directeur indique que ce partenariat existe déjà et cite le cas récent d'une étude conjointe pour la Commune de Saint-Savin.

#### 5/ QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

La Secrétaire,

**Justine CHABAUD** 

Le Président.

Patrick ROYE



### **ANNEXES**



#### **BILAN ABSENTEISME LIE AU COVID-19 EN 2020**

	Maladie	Fermeture services Cas contact Pers. vulnérable	Garde d'enfant ASA	Télétravail
Pôle Administration Générale Ressources				
	7	20,5	13,5	110
Pôle Travaux Publics				
	12	132	105,5	-
Pôle Prévention et Gestion des déchets				
- Activités collecte, déchèteries, transport	14	766	40	•
- Centre de tri	•	286,5	158	-
- Facturation et relation usagers	-	-	11	113,5
- Prévention, Communication, Stratégie Biodéchets		-	-	233
- Administratif	-	-	5	238,5
TOTAL	33	1 205	333	695
		1 571		



#### **BILAN DES FORMATIONS 2020**

En 2020 et malgré un contexte sanitaire très défavorable à la mise en place de formations, <u>59 agents</u> du SIMER ont suivi au moins une formation soit un peu moins qu'en 2019. C'est <u>40 % de l'effectif qui a été concerné en 2020</u>.

Les formations ont représenté 957 h soit <u>159.5 jours sur l'année 2020</u>. 50 % de jours de formation en moins par rapport à 2019. Le contexte COVID a été le principal obstacle à l'organisation des stages puisque seulement 40 % des inscriptions auprès du CNFPT ont pu être réalisées (10 sur 25 inscriptions)

#### Les formations suivies :

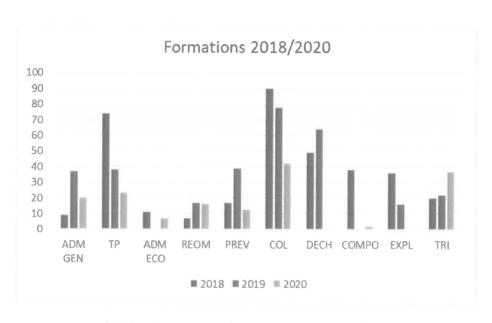
- 4 agents en permis C et 3 agents en permis B
- autorisations FCO + CACES (8 agents)
- AIPR (réseaux de TP) (4 agents)
- L'accueil physique et téléphonique (9 agents)
- La maitrise des chantiers d'enduits (2 agents)
- La mise en place d'un parcours de formation personnalisée pour les encadrants de proximité des 2 pôles (8 agents)
- Les différents types de paillage (2 agents)
- Plus divers stages auprès du CNFPT: La formation syndicale, Excel (tableur) niveau 2, management à distance piloter et animer, atelier de construction de son projet professionnel, atelier découverte sur l'intelligence collective, le management opérationnel de la transversalité, l'évolution vers une fonction d'encadrement: les bases du management, Guide composteur (formation complète), ...

#### Coût des formations 2019/2020

	2019	2020
Cotisations CNFPT	21 104.26 €	16 447 .41 €
Coût des formations (art 6184)	27 002.17 €	22 997.76 €
TOTAUX	48 106.43 €	39 445.17 €

Le coût de la formation pour l'année 2020 a chuté de près de 25 % en rapport à 2019. En effet, dans ce contexte et du fait d'avoir eu l'obligation d'annuler un nombre important de formations, le CNFPT n'a pas prélevé sa cotisation pour les mois de novembre et décembre 2020. De plus, les difficultés d'organisation avec les différents organismes ne nous ont pas permis de réaliser l'ensemble des formations prévues au plan de formation 2020, ce qui a minimisé le coût initialement prévu.

#### Détail des services du syndicat qui ont été concernés par au moins une formation en 2020 :



Au total, 159.5 jours de formation dispensés en 2020



#### **PROPOSITION PLAN DE FORMATION: 2021**

Nature des formations	objectifs	Public concerné	Durée par agent	Date stage	Coût estimatif Stage	Coût 2021 estimatif SIMER	DIF O/N	Temps de formation Dans/Hors Temps de Travail
	1-	PROJET REDEVA	NCE INCITA	TIVE 2020/2	021/2022			
		1-1 ACCOMPAGN	EMENT / CON	DUITE DU CHAN	GEMENT			
Accompagnement des encadrants / conduite du changement	Accompagnement au changement	Encadrant de proximité – chefs d'équipe	2 à 3 j	Cabinet spécialisé			0	D
		1-	2 NOUVEAUX I	LOGICIELS				J 1 - 2 3 1 1
Logiciel Facturation déchets	Formation de perfectionnement du logiciel de suivi de la redevance	Gestionnaires REOM	3 j	TRADIM	3 600.00 €	3 600.00 €	0	D
Logiciel de réécriture des circuits de collecte	Création des circuits de collecte en full web	Responsables exploitation, chefs d'équipe	1j	Simpliciti	950.00€	950.00 €	0	D
		1-3 MOYEN	S TECHNIQUES	DE PRE - COLLE	CTE			
Nouveaux outils de pré- collecte	Assuruer la distribution des bacs de pré-collecte sur le territoire + module enquête TRADIM	Agents en CDD appelés à effectuer la mission	3 j en interne et 1 j TRADIM	TRADIM	1 200.00 €	1 200.00 €	0	D
Maintenance des bacs de collecte	Assuruer la maintenance et la réparatin des bacs de collecte	Agents appelés à assurer ce nouveau service	1 j	Fournisseur de matériel			0	D
Gestion des stocks des bacs de collecte	Assuruer le suivi et les mouvements des stocks des bacs de coîlecte	Agent appelé à suivre le stock	1j	Interne ?			o	D
Points d'apports volontaires (PAV)	Assuruer l'entretien et la maintenances des PAV	Agents appelés à assurer ce nouveau service	?	Fournisseur de matériel ?			0	D

CT - mars 2021

		1-4	MATERIELS DI	COLLECTE			1 2 -	
Logiciel de guidage et de géolocalisation	Formation sur le logiciel de géolocalisation	Conducteurs de BOM	1 j	Simpliciti			0	D
Autorisation de conduite - CACES	Délivrée une autorisation de conduite : grue	Nouveau poste de chauffeur pour les CSE	2 à 3 j / CACES	Centre de formation agréé	500.00 €		N	D
ECO-CONDUITE	Appréhender une conduite ayant un impact significatif sur la consommation et l'environnement, ainsi que sur la sécurité	Conducteurs de BOM (35 agts)	2 j	Centre de formation agréé			o	D
Permis Poids Lourds	Monter en compétences pour assurer les missions du service	Monter en compétences des agents permanents	10 j	Centre de formation agréé	1 400.00 € / agent		o	D
FIMO	Mise en place d'une formation qualifiante et suite à la réussite du permis PL	Agents ayant bénéficiés du permis PL pour monter en compétences	140 h	Centre de formation agréé	1550.00 € / agent		N	D
		1 – 5 PERSONNE	ELS D'ENQUETE	ET DE DISTRIBL	ITION			
Redevance Incitative	Détail de l'ensemble du projet et impact que les usagers	Tous les agents	1 j	Interne SIMER			o	D
Enquête distribution	Comment procéder et se comporter lors de la msie en place de l'enquête et de la distribution	Tous les agents	1j	Intervenant extérieur	460.00 €		o	D
Autorisation de conduite - CACES		PEC						D
Permis Poids Lourds		PEC				15 000.00 €		D
FIMO		PEC						D
Diverses formations liées à la signature des contrats aidés PEC		PEC						D

		11-	FORMATIO	NS 2021				
		11 -	1 HYGIENE ET	SECURITE				
Assistant de prévention	Identifier le rôle et les mission d'un assistant de prévention	Nouvel agent HS	5 j	Catalogue CNFPT 2021	Cotisations CNFPT	-	o	D
Sensibilisation Qualité Hygiène Sécurité Environnement	Sensibiliser les responsables de proximité à la démarche QHSE	Encadrant de proximité – chefs d'équipe	Plusieurs ½ j	INTERNE avec l'animateur QHSE	-	-	0	D
Formation PSC1	Apprendre les gestes de premiers secours, important dans les métiers à risques	Groupes de 10 agents tous services confondus	1 j – 5 sessions :	INTRA/SDIS	700€	3 500,00 €	0	D
Formation SST	Le SST permet d'intervenir en cas d'accident de travail et donner les premiers secours en cas d'urgence	Chef d'équipe TP Agents de l'Eco-Pôle 	3 à 5 agts	INTRA/SDIS	400.00 €	2 000.00 €	0	D
		II – 2 FOR	MATIONS ADI	MINISTRATIVES			11 6	
Formation bureautique	Connaitre et maitriser les fonctions de traitement de texte et d'un tableur	Tout agent	2 à 3 j	Catalogue CNFPT 2021	Cotisations CNFPT		o	D
Divers stages administratifs	Appréhender les nouvelles technologies et les évolutions de la réglementation	Personnels administratifs	Selon formations retenues	Catalogue CNFPT 2021	Cotisations CNFPT	-	O	D
Préparation concours et examen	Préparer un concours ou un examen professionnel	Tout agent MAXI 10% du service	Selon formations	Catalogue CNFPT 2021	Cotisations CNFPT	-	o	D/H
		II - 3 SERVICE	EXPLOITATION	/TRI/COMPOST	AGE			
Accompagnement des encadrants	Mieux communiquer pour mieux manager	Encadrant de proximité	2 j	Cabinet spécialisé	2 000.00 €	2 000.00 €	0	D
Action de sensibilisation	Visite d'une installation extérieure de tri / recyclage	Agents de tri	1j	Service Tri / maintenance	5	¥	0	Đ
Permis B	Mise en place d'une formation qualifiante (code de la route + permis)	Emploi aidé - PEC	<b>15</b> j	Centre de formation agréé	1 600.00 €	16 000.00 €	o	D

CT - mars 2021

	Mise en place d'une							
Permis C	formation qualifiante (code de la route + permis)	Emploi aldé - PEC	<b>15</b> j	Centre de formation agréé	1 400.00 €	9 500.00 €	0	D
Maintenance industrielle	Mise en place d'une formation maintenance chaine de tri	Agents de maintenance	2 j	Centre de formation spécificique			0	D
Habilitation électrique	Mise en place d'une autorisation	Agents de maintenance	2 j	Centre de formation agréé	600.00 €	600.00€	N	D
Autorisation de conduite - CACES R482 - R486 - R490	Délivrée une autorisation de conduite : téléscopique – chargeur – nacelle ,	Conducteurs d'engins	3 j	Centre de formation agréé	550.00€	1 700.00€	N	D
			- 4 SERVICE CO	OLLECTE				
Accompagnement des encadrants	Mieux communiquer pour mieux manager	Encadrant de proximité	2 j	Cabinet spécialisé	2 000.00 €	2 000.00 €	o	D
Autorisation de conduite	FCO (autorisation de conduite) + réactualisation des connaissances FIMO	Tous Chauffeurs de PL – SPL	5 j / session	Centre de formation agréé			N	D
Permis B	Mise en place d'une formation qualifiante	Emploi aidé - PEC	15 j	Centre de formation agréé	1 600.00 € / agent		0	D
Permis Poids Lourds	Mise en place d'une formation qualifiante	Emploi aidé - PEC	10 j	Centre de formation agréé	1 400.00 € / agent	2 900.00 €	0	D
FIMO	Mise en place d'une formation qualifiante et suite à la réussite du permis PL	Emploi aidé - PEC	140 h	Centre de formation agréé	1550.00 € / agent	1 550.00 e	N	D
		u-	5 SERVICE DE	CHETERIE				
Formation agent de déchetterie	Accueil – connaissance des déchets - filières de recyclage	Agents de déchèterie	2 j à 3 j	CNFPT	-	-	o	D
Formation au réemploi	Sensibiliser au réemploi / seconde vie d'un déchet	Agents de déchèterie		Interne	-	-	0	D
		II -	6 SERVICE TRA	NSPORT				
Autorisation de conduite	FCO (autorisation de conduite) + réactualisation des connaissances FIMO	Tous Chauffeurs de PL – SPL	5 j / session	Centre de formation agréé	480.00 € / agent	-	N	D

	D/B -/					1	r	
Autorisation de conduite - CACES R482 - R490	Délivrée une autorisation de conduite : téléscopique - chargeur - nacelle ,	Conducteurs d'engins	3 j	Centre de formation agréé	550.00€	7 200.00 €	N	D
Permis Super Lourds	Monter en compétences pour assurer de nouvelles missions du service	Chauffeur transfert	10 j	Centre de formation agréé	1 700.00 €	1 700.00 €	O	D
FIMO	Mise en place d'une formation qualifiante et suite à la réussite du permis PL	Agents ayant bénéficiés du permis PL pour monter en compétences	140 h	Centre de formation agréé	1550.00 € / agent	1 550.00 €	N	D
		11	- 7 SERVICE TE	RAVAUX			H.	
Accompagnement des encadrants TP	Parcours de management pour assurer une prise de focntion de manière optiale	Chef de chantiers / autres encadrant	3 j	Cabinet spécialisé	2 000.00 €	2 000.00 €	0	D
Gravilloneur	Acquérir ou parfaire les connaissances en matière de gravillonnage	Chauffeurs liés au gravillonneur	1j	SECMAIR sur chantier SIMER	1 100.00 € / agent	1 100.00 €	0	D
AIPR – Autorisation d'intervention à proxilité des réseaux	Formation obligatoire pour les personnels; opérateurs, encadrants, concepteurs	Nouveaux agents du service n'ayant pas cette autorisation	1 j / agent	Centre de formation agréé	105.00 € / agent	840.00€	N	D
Autorisation de conduite	FCO (autorisation de conduite) + réactualisation des connaissances FIMO	Tous Chauffeurs de PL – SPL	5 j / session (janvier 2021)	Centre de formation agréé	480.00 € / agent	2 400.00 €	N	D
Autorisation de conduite  - CACES R482	Délivrée autorisation de conduite : pelle – chargeur, porte char	Conducteurs d'engins	2 à 3 j / CACES	Centre de formation agréé	550.00€	10 700.00€	N	D
Permis Poids Lourds	Monter en compétences pour assurer les missions du service	Monter en compétences des agents permanents	10 j	Centre de formation agréé	1 400.00 € / agent	1 400.00 €	0	D
FIMO	Mise en place d'une formation qualifiante et suite à la réussite du permis PL	Agents ayant bénéficiés du permis PL pour monter en compétences	140 h	Centre de formation agréé	1550.00 € / agent	1 550.00 €	N	D
			-7 SERVICE A	TELIER				
Matériel FAUN	Formation sur les nouvelles BOM	Mécaniciens	1j	Fournisseur de matériel	Intégré au marché	-	0	D

CT - mars 2021

Autorisation de conduite  – CACES G	Délivrée une autorisation de conduite : porte chart	Chauffeur transfert	3 j	Centre de formation agréé	650.00 €	650.00 €	N	D
			TOTAUX					
				TOTAL DECHETS		72 950.00 €		RI : 20 750.00 € PEC : 29 950.00 €
				TOTAL TRA	VAUX	20 640.00 €		

#### Recensement du CNFPT pour des besoins 2020 à 2021 en délocalisation :

- Réussir son départ à la retraite / 3 j : 1 agent Les risques liés à l'utilisation et au stockage des produits d'entretien / 2 j : 2 agents
- Les techniques manuelles de nettoyage des locaux de type administratifs / 3 j : 2 agents
   La planification, l'organisation et le contrôle de l'activité d'une équipe / 3 j : 1 agent
- La prise de notes et rédaction de comptes-rendus / 3 j : 1 agent



### **SOMMAIRE**

- 1. Section d'exploitation \_ Résultats de l'exercice
- 2. Indicateurs financiers
- 3. Section d'exploitation \_ Evolution des recettes et des dépenses
- 4. Investissement \_ Résultat de l'exercice et état des restes à réaliser
- 5. Annexes



#### 2\_ Section d'exploitation \_ Résultats de l'exercice :

A la clôture de l'exercice 2020, la section d'exploitation fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de l 495 629,66 €. Celui-ci est constitué du résultat de l'exercice qui s'élève à 147 973,69 € cumulé au résultat reporté 2019 de l 540 796,38 €, auquel a été comptabilisé le besoin de financement de la section d'investissement de 193 140,41 € :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
EALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	10 297 519,21 €	10 445 492,90 €	147 973,69
EALISATIONS DE LEXERCICE	Section d'investissement	1 748 919,09 €	1 470 004,53 €	-278 914,56
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	- €	1 540 796,38 €	]
	Section d'investissement	- €	332 968,98 €	
Total réalisations + reports	Section de fonctionnement	10 297 519,21 €	11 986 289,28 €	1 688 770,07 €
Total realisations + reports	Section d'investissement	1 748 919,09 €	1 802 973,51 €	54 054,42 €
RESTES A REAL	ISER A REPORTER	3 641 540,07 €	3 394 345,24 €	-247 194,83 €
		PARTENIARE	DECETTEC	COLDE MEVECUTION

		DEPENSES	RECETTES	<b>SOLDE 9, EXECUTION</b>
	Section de fonctionnement	10 297 519,21 €	11 986 289,28 €	1 688 770,07 €
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	5 390 459,16 €	5 197 318,75 €	-193 140,41 €
	TOTAL CUMULE	15 687 978,37 €	17 183 608,03 €	1 495 629,66 €



#### 2\_ Indicateurs financiers (1/4):

> <u>Ratio de désendettement</u> : Nombre d'années théoriques nécessaire au remboursement de la dette :

#### Capital restant dû / CAF brute

<u>Seuil</u>: Il y a déséquilibre lorsque l'encours de la dette est trop important au regard de la capacité d'autofinancement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat de l'année	567 700 €	305 472 €	107 208 €	11 841 €	155 006 €	147 973 €
Amortissements	1 143 089 €	1 197 100 €	1 291 632 €	1 309 898 €	1 311 537 €	1 370 005 €
Amortissements subventions	300 200 €	150 137 €	147 479 €	153 445 €	154 871 €	160 548 €
Capacité d'autofinancement brute	1 410 589 €	1 352 435 €	1 251 361 €	1 168 294 €	1 311 672 €	1 357 430 €
Amortissement capital de la dette	603 127 €	569 076 €	642 384 €	1 410 046 €	667 787 €	625 505 €
Capacité d'autofinancement nette	807 462 €	783 359 €	608 977 €	-241 752 €	643 885 €	731 925 €
Capital restant dû au 31.12	5 469 641 €	6 251 335 €	5 608 950 €	5 216 879 €	4 799 092 €	4 273 588 €
Coefficient de désendettement	3,9	4.6	4,5	4,5	3.7	3,1

Commentaires: Comme attendu, le coefficient de désendettement baisse de 20% en 2020, sous l'effet de la diminution du capital restant dû et d'un résultat d'exercice positif. En 2022, l'endettement progressera de nouveau avec la consolidation des emprunts liés au programme Redevance Incitative (3,2 M€)

SIMER

2\_ Indicateurs financiers (2/4) :

> Le niveau d'endettement

Principe de calcul :

Encours de la dette

Recettes réelles d'exploitation

Le seuil d'alerte est de 1,6 pour les collectivités de plus de 5 000 h

	2016	2017	2018		2020	
Encours de la dette	6 251 334 €	5 608 950 €	5 216 879 €	4 799 092 €	4 273 588 €	
Recettes réelles	9 679 836 €	9 990 280 €	10 023 317 €	10 202 953 €	10 284 945 €	
Ratio du niveau d'endettement	0,65	0,56	0,52	0,47	0,42	

<u>Commentaires</u>: Le niveau d'endettement baisse de 5 pts. L'encours de la dette ne représente plus que 42% des recettes réelles



2\_ Indicateurs financiers (3/4) :

> Le coefficient d'autofinancement courant (CAC)

Dépenses réelles d'exploitation

Principe de calcul:

Remboursement annuel de la dette en capital

Recettes réelles de d'exploitation

Seuil: Il ne doit pas dépasser I durablement

	2016	2017	2018	2019	
Dépenses réelles	8 325 190 €	8 738 920 €	8 826 481 €	8 891 280 €	8 927 515 €
Remboursement de la dette en capital	569 076 €	642 384 €	694 071 €	667 787 €	625 505 €
Recettes réelles	9 679 836 €	9 990 280 €	10 023 317 €	10 202 953 €	10 284 945 €
Coefficient d'autofinancement courant	0,92	0,94	0,95	0,94	0,93

<u>Commentaires</u>: Stabilité du coefficient qui permet de mesurer que les recettes réelles permettent de financer les dépenses réelles et le remboursement du capital de la dette.



#### 2\_ Indicateurs financiers (4/4) :

#### > Ratio de rigidité des charges de structure

Frais de personnel

Principe de calcul:

Remboursement annuel de la dette

Recettes réelles d'exploitation

Seuil: Le niveau d'alerte peut être fixé à 0,60

	2016	2017	2018	2019	2020
Charges de personnel	4 285 840 €	4 628 865 €	4 614 462 €	4 579 855 €	4 747 695 €
Remboursement annuel de la dette	783 696 €	848 722 €	889 452 €	807 893 €	747 599 €
Recettes réelles	9 679 836 €	9 990 280 €	10 023 317 €	10 202 953 €	10 284 945 €
Ratio de rigidité des charges de structure	0,52	0,55	0,55	0,53	0,53

<u>Commentaires</u>: Les charges de structure demeurent stables entre 2019 et 2020 et représentent 53 % des dépenses réelles

SIMER

3\_ Section d'exploitation \_ Evolution des recettes et de dépenses (1/6) :

Malgré une année compliquée, celle-ci se clôture par un résultat excédentaire de 147 k€ qui s'explique par un résultat exceptionnel de 407 524 € (Cf. compte de résultat) en hausse de 13 % par rapport à celui de l'année passée. Celui-ci est notamment constitué d'une reprise de provision de 220 k€, alors qu'elle était de 149 000 € en 2019.

Le résultat de l'année 2020 a été particulièrement impacté par la baisse des recettes d'exploitation suivantes :

> Les ventes de matériaux ont reculé de 1/3, soit 178 K€ :

VENTE de MATERIAUX (compte 707)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2019/2020
Ferrailles / batteries	176 254 €	236 456 €	140 464 €	71 771 €	-49%
Flux annexes (déchèterie)	2 662 €	1 372 €	1 301 €	23 €	-98%
Verre	71 258 €	77 610 €	61 371 €	63 719 €	4%
Cartons	89 054 €	80 671 €	47 575 €	37 659 €	-21%
Papiers	183 271 €	107 050 €	112 539 €	62 450 €	-45%
Embaliages plastiques	35 430 €	63 657 €	75 048 €	35 201 €	-53%
Cartonnettes (EMR)	36 582 €	32 806 €	17 121 €	4 919 €	-71%
Acier	14 568 €	25 220 €	11 283 €	9 363 €	-17%
Aluminium	8 556 €	7 602 €	2 751 €	5 846 €	113%
Briques alimentaires	514 €	517 €	541 €	432 €	-20%
Broyat de bois	64 931 €	61 501 €	46 417 €	38 235 €	-18%
Compost aux particuliers	9 432 €	7 859 €	4 468 €	11 620 €	160%
Compost aux professionnels	30 648 €	24 542 €	19 438 €	21 661 €	11%
TOTAL	723 160 €	726 865 €	540 317 €	362 900 €	-33%

SMER

- 3\_ Section d'exploitation \_ Evolution des recettes et de dépenses (2/6) :
  - > Les soutiens versés par les éco-organismes sont en baisse de 9 % (- 85 K€), notamment ceux versés par CITEO et Eco DDS :

SOUTIENS (compte 74)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2019/2020
CITEO_ filière emballages	815 536 €	665 248 €	702 634 €	658 080 €	-6%
CITEO_filière papiers	53 706 €	71 599 €	58 035 €	62 053 €	7%
Eco-Mobilier	58 151 €	49 662 €	49 481 €	58 543 €	18%
Eco-DDS	15 875 €	10 000 €	25 101 €	9 796 €	-61%
Eco-TLC	6777€	6 767 €	5 825 €	5 825 €	0%
OCAD3E	62 421 €	54 661 €	52 919 €	52 598 €	-1%
ADEME	144 310 €	67 500 €	96 953 €	40 870 €	-58%
LEADER	- €	- €	- €	19 125 €	/
Autres (Région etc)	3 845 €	2 778 €	1 721 €	- €	-100%
TOTAL	1 160 620 €	928 215 €	992 669 €	906 890 €	-9%



- 3\_ Section d'exploitation \_ Evolution des recettes et de dépenses (3/6) :
  - > Baisse de 14 %, soit 112 k€ des prestations de service, sous l'effet de la fin de la convention avec le SYMCTOM du Blanc pour le tri des emballages qui se limite désormais à la prise en charge des papiers sur la chaine de tri :

PRESTATIONS de SERVICES (compte 706)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2019/2020
Prestations de tri :	585 725 €	395 221 €	352 830 €	246 792 €	
- Collectivités adhérentes	248 925 €	250 412 €	200 096 €	201 406 €	-30%
- Symctom du Blanc	123 540 €	144 809 €	152 734 €	45 386 €	-3076
- Ponctuelles (Calitom, Suez)	213 260 €	- ε	- €	- €	
Prestations diverses pour les professionnels	81 911 €	97 471 €	120 387 €	103 896 €	-14%
Accès / apports des professionnels en déchèterles	60 340 €	64 752 €	79 280 €	85 823 €	8%
Prestations diverses pour les collectivités/associations	30 003 €	25 538 €	16 935 €	18 133 €	7%
Prestation collecte (ex CCRC)	203 540 €	228 309 €	236 560 €	217 670 €	-8%
Prestation déchèteries (ex CCRC)	30 638 €	41 484 €	44 276 €	41 549 €	-6%
Utilisation de la déchèterie de Charroux par le Calitom	8 878 €	8 878 €	8 878 €	11 493 €	29%
Prestations de broyage de bois :	29 050 €	45 446 €	35 899 €	38 044 €	
- Evolis 23	13 770 €	31 388 €	20 213 €	15 555 €	6%
- Symctom du Blanc	15 280 €	14 058 €	15 686 €	22 489 €	
Divers	4 832 €	118 €	38 €	2 515 €	/
Sous-total des prestations hors tri	449 192 €	511 995 €	542 252 €	519 123 €	4%
Total général	1 034 917 €	907 216 €	895 082 €	765 916 €	-14%

A noter qu'un remboursement partiel des taxes sur le carburant aux transports routiers à hauteur de I 10 k€ (2 exercices) et la renégociation du montant de la redevance versée par SEI (+ 59 k€) sont venus atténuer la baisse des recettes précitées

SMER

9

3\_ Section d'exploitation \_ Evolution des recettes et de dépenses (4/6) :

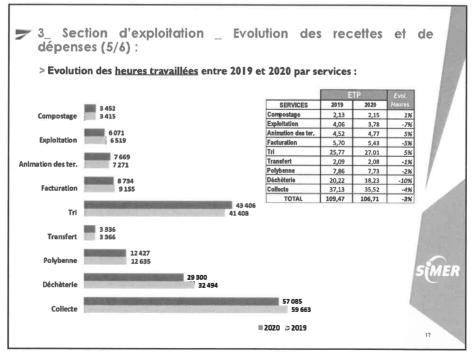
> Les charges d'exploitation (10 174 445 €) ont globalement évolué de 1,4 % (143 K€) :

Ce sont <u>les dépenses liées au personnel</u> (4 747 695 €) qui connaissent l'évolution la plus sensible avec une hausse de 3,7 %

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol % 2019/2020
DEPENSES, dont :	4 614 462 €	4 579 855 €	4 747 695 €	3,7%
> Intérim	1 006 388 €	657 195 €	384 914 €	-41,4%
> Rémunération des titulaires	1 831 196 €	1 776 898 €	1 740 511 €	-2,0%
> Rémunération des non-titulaires	277 810 €	653 921 €	913 333 €	39,7%
> Rémunération des emplois aidés	204 547 €	115 589 €	229 232 €	98,3%
> Autres (cotisations diverses)	1 294 521 €	1 376 253 €	1 479 704 €	7,5%
RECETTES (Remboursements sur remunicrations)	157 064 €	169 177 €	105 506 €	-37,6%
DIFFERENCE	4 457 398 €	4 410 678 €	4 642 189 €	5,2%

Les dépenses suivantes n'avaient pas été anticipées lors du vote du budget :

- Le versement de la prime COVID aux agents : 46 K€
- Le recours à un  $2^{nd}$  agent d'entretien des locaux à compter de la mimars : 23 K€
- La constitution d'une 2<sup>nd</sup> équipe de tri de 12 agents à compter de septembre: 72 K€



SMER

3\_ Section d'exploitation \_ Evolution des recettes et de dépenses (6/6) :

A noter également que la crise sanitaire est venue peser sur les charges à caractère général en générant des dépenses nouvelles telles que :

- o L'achat de masques et d'équipements spécifiques : 30 000 €
- o Produits d'entretien : 7 000 €

Celles-ci ont pu être compensées par la chute des cours du pétrole qui a permis de réduire les dépenses de carburant de 148 K€ (650 K€ en 2019 / 502 K€ en 2020).

Malgré la hausse de l €/T de la TGAP en 2020 et l'actualisation des prix des prestataires des centres de stockage (+ l €/T), les charges d'enfouissement sont restées stables à l 615 000 € grâce à une nouvelle baisse des tonnages enfouis tous flux confondus (-234 tonnes)

Les dépenses liées aux sacs de collecte se sont également maintenues à 165 K€ tout comme celles pour l'entretien des matériels à 323 k€ (cf. détail en annexe)



12

4\_Investissement \_ Exécution de la section et état des restes à réaliser (1/2) :

A la clôture de l'exercice, la section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de 54 054,42 €.

Celui-ci est constitué du résultat de l'exercice qui s'élève à − 278 914,56 € cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent de 332 968,98 €.

Le report du solde des restes à réaliser (cf. détails page suivante) fait ressortir un besoin de financement de la section de fonctionnement (1068) de 193 140,41 €

SECTION D'INVESTISSEN	MENT
Dépenses	1 748 919,09 €
Recettes	1 470 004,53 €
Total	-278 914,56 €
Résultat d'investissement reporté	332 968,98 €
Résultat de l'exercice	54 054,42 €
Solde des restes à réaliser	-247 194,83 €
Résultat de clôture	-193 140,41 €



FT	AT Jos DECTES & DEALISED		
EI/	AT des RESTES à REALISER pour l'ANNEE 2020		
	DESIGNATIONS	DEPENSES	
N°130 _ Redevance incitative	Matériels roulants, dispositifs de pré-collecte, logiciels	3 574 342,00 €	- 1
Sous/tota	al 1_Dépenses : opérations d'équipement	3 574 342,00 €	- 1
20 - Immobilisations incorporelles	2051 _ Logiciels informatiques	1 439,07 €	- 11
	2183 _ Matériels informatiques	5 502,00 €	- 1/
21 - Immobilisations corporelles	2154 _ Bornes pour la collecte des huiles en déchèteries	5 757,00 €	- /
	2182 _ Télescopique	54 500,00 €	
Sous/total 2	_Dépenses : hors opérations d'équipement	67 198,07 €	
	RAR 2020_Total dépenses	3 641 540,07 €	- 4
	DESIGNATIONS	RECETTES	100
	1641 _ Emprunts RI	3 200 000,00 €	17.5
6 - Emprunts	1641 _ Emprunts investissements courants	160 000,00 €	1
3 _ Subventions d'investissement	1318 _ Subvention CITEO (Denseification des bornes à verre)	34 345,24 €	SIN
	RAR 2019 Total recettes	3 394 345,24 €	



### Evolution des dépenses d'entretien des matériels roulants

SERVICES	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Atelier	4 012 €	547 €	1 873 €	2 027 €	8,2%
Collecte	137 575 €	141 798 €	156 695 €	152 189 €	-2,9%
Animation des territoires	465 €	1 264 €	702 €	127 €	-81,8%
Compostage	38 384 €	30 993 €	40 163 €	67 418 €	67,9%
Déchèteries	3 353 €	1 731 €	8 042 €	8 214 €	2,1%
Exploitation	8 671 €	12 689 €	6 321 €	4 073 €	-35,6%
Polybenne	53 436 €	64 959 €	72 553 €	60 186 €	-17,0%
Structure	2 145 €	272 €	2 480 €	519 €	-79,1%
Transfert	14 725 €	21 761 €	21 694 €	15 287 €	-29,5%
Tri	6 215 €	35 680 €	14 177 €	11 153 €	-21,3%
Divers	1 193 €	850 €	450 €	2 038 €	352,8%
TOTAL	270 174 €	312 544 €	325 150 €	323 230 €	-0,6%

Prestations	122 000 €	174 800 €	189 737 €	154 264 €	-11,7%
Pièces	148 000 €	137 700 €	135 413 €	168 966 €	22,7%
TOTAL	270 000 €	312 500 €	325 150 €	323 230 €	-0,6%

S MER

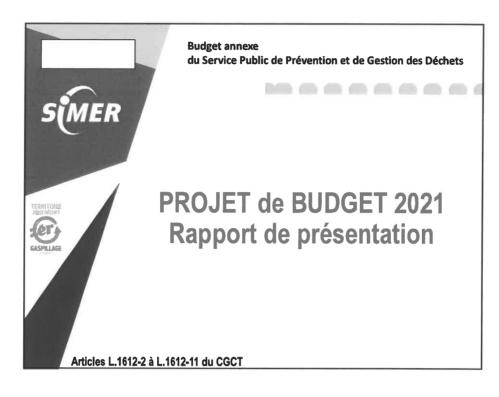
7



### - Budget annexe SPPGD -

### COMPTES de RESULTAT

	2018	2019	2020	Variation
PRODUITS d'EXPLOITATION (I)	9 969 418 €	9 971 231 €	10 031 882€	0,02%
Contributions (cpte 704)	6 909 642 €	7 067 074 €	7 327 692 €	3,69%
Prestations de services (cpte 706)	907 216 €	895 082 €	765 916 €	-14,43%
Ventes de marchandises (cptes 707 + 7071)	726 865 €	550 017 €	372 138 €	-32,34%
Subventions d'exploitation (cpte 74)	928 215 €	992 669 €	906 890 €	-8,64%
Remboursements de frais (cpte 7087)	36 895 €	36 841 €	47 908 €	30,04%
Autres produits (cpte 75)	213 558 €	140 828 €	286 925 €	103,74%
Atténuations de charges (chap. 013)	247 027 €	288 720 €	324 415 €	12,36%
CHARGES d'EXPLOITATION (II)	9 948 897 €	10 031 749 €	10 174 445 €	1,4%
Charges à caractère général (Chap. 011), dont :	4 023 904 €	4 139 132 €	4 056 232 €	-2,00%
achats de sacs de collecte	180 797 €	163 793 €	164 939 €	0,70%
charges d'enfouissement	1 652 089 €	1 617 228 €	1 615 623 €	-0,10%
entretien des bacs et PAV (verre)	67 500 €	55 767 €	- €	-100,00%
carburants	628 660 €	650 817 €	502 136 €	-22,85%
entretien des matériels roulants	312 545 €	325 150 €	323 230 €	-0,59%
autres charges à caractère général	1 182 312 €	1 326 376 €	1 450 304 €	9,34%
Charges de personnel (Chap. 012)	4 614 462 €	4 579 855 €	4 747 695 €	3,66%
Dotations aux amortissements (Chap. 042)	1 309 898 €	1 311 537 €	1 370 005 €	4,46%
Autres (Compte 65)	633 €	1 225 €	514€	-58,03%
Résultat d'exploitation (I - II)	20 522 €	- 60 518 €	- 142 562 €	135,57%
Charges financières (intérêts) (Compte 66) III	574 536 €	134 645 €	116 989 €	42 440/
dont indemnité pour remboursement anticipé d'un prêt	428 136 €	- €	- €	-13,11%
Résultat courant ( I - II - III)	- 554 014 €	- 195 163 €	- 259 551 €	32,99%
Deschite executionnels (Chan 77 70 et 642)	COC 020 C	207.000.6	440.040.6	0.000/
Produits exceptionnels (Chap. 77, 78 et 042)	606 938 €	387 002 €	413 610 €	6,88%
Reprise sur provision (redevance SEI)	- €	149 000 €	220 000 €	47,65%
Produits exceptionnels (dont cessions)	53 899 € 553 039 €	83 131 €	33 062 €	-60,23%
Autres produits exceptionnels (Amort Subv)  Charges exceptionnelles (Compte 67)	553 039 € 41 083 €	154 871 €	160 548 €	3,67%
		36 460 €	6 086 €	-83,31%
Résultat exceptionnel	565 855 €	350 542 €	407 524 €	16,26%
Total produits	10 576 356 €	10 358 233 €	10 445 492 €	0,84%
Total charges	10 564 515 €	10 202 854 €	10 297 519 €	0,93%
Résultat de l'exercice	11 841 €	155 379 €	147 973 €	-4,77%
	4 6 6 4 7 6 6			
Evolution des provisions (redevance SEI)	1 021 500 €	872 500 €	652 500 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	499 679 €	-€	193 140 €	
Excèdent de fonctionnement reporté (002)	1 385 417 €	1 540 796 €	1 495 629 €	



### SOMMAIRE

- 1 > Présentation générale du projet de budget
- 2 > Focus sur les dépenses et recettes liées à la conduite des projets RI et biodéchets
- 3 > Les dépenses et recettes courantes (hors projets)
- 4 > Présentation des investissements (hors RI)
- 5 > Annexes:
  - o Présentation détaillée des investissements 2021
  - o Rappel du plan de financement des investissements liés à la RI



### 1 > Présentation générale du projet de budget (1/2)

Le projet de budget pour 2021 finance les transformations du service à l'usager qui interviendront en 2022, avec pour objectif de réduire notre production de déchets et d'optimiser les charges d'exploitation dans le contexte d'augmentation continue de la TGAP jusqu'en 2025

Ainsi, on peut synthétiser le projet de budget pour 2021 de la façon suivante :

- La mobilisation de ressources importantes en section de fonctionnement pour financer la campagne de sensibilisation des usagers et de distribution des bacs de collecte (797 K€), mais également pour développer le tri à la source des biodéchets (373 K€)
- La maîtrise des dépenses de gestion de service qui n'augmentent que de 2,8 %, malgré la hausse de la TGAP
- Des anticipations de recettes prudentes dans une conjoncture incertaine et toujours dégradée concernant les cours de revente des matériaux
- Un programme d'investissement courant limité intégralement autofinancé (682 K€)



------

### 1 > Présentation générale du projet de budget (2/2) -------DEPENSES d'EXPLOITATION LIBELLES **BUDGET 2021** BUDGET 2020 EIT 011 Charges à caractère général 112 Charges de personnel et frais assimilés 65 Autres charges de gestion courante Total des dépenses de gestion des services 66 Charges financières 43 000 € 5 269 000 € 3 000 € 10 227 970 € 109 000 € 762 430 € 450 000 € 11 539 400 € 797 900 € 8 994 470 369 700 € 43 000 € 7 900 € 15 000 6 3 900 € penses imprévues Total des dépenses réelles 797 900 € 373 600 € 7 900 € 15 000 € 43 000 6 Total des dépenses d'ordre TOTAL des DEPENSES d'EXPLOITATION 7900 € 15000 € 11590 600 € 797 900 € 373 600 € 43 000 € RECETTES d'EXPLOITATION Budget lié aux projet LIBELLES BUDGET 2021 BUDGET 2020 ЕП 123 240 € 8 593 429 € 1 499 550 € 194 900 € 10 410 219 € 39 535 € 415 970 € 8 876 516 € 1 493 225 € 196 000 € 10 981 711 € tténuations de charges roduits des services / contribution ubventions d'exploitation 435 000 € 34 225 € 7 500 € 530 000 € 34 225 202 000 € - € 10 247 986 € 160 859 € 1 495 630 € 11 904 275 € TOTAL des RECETTES d'EXPLOITA SIMER

> Présentation détaillée en annexe

## 2 > Focus sur les dépenses et recettes liées à la conduite des projets RI et biodéchets (1/2)

### > Projet « Redevance incitative » :

CHARGES	
> Enquête/distribution, dont :	696 000 €
Personnels (y compris formations)	485 000 €
Véhicules pour les équipes (locations + carburants)	184 000 €
Locations bâtiments pour stockage des bacs	12 000 €
Accompagnement pour l'organisation de l'enquête	10 000 €
Frais de télécommunication	5 000 €
> Frais de communication, dont :	75 900 €
Guides, courriers, publications presse, covering BOM	47 400 €
Application "Mon tri", vidéos, prises de vues	17 500 €
Outils de pré collecte pour les usagers des PAC	7 000 €
Divers	4 000 €
> Divers, dont :	26 000 €
Sacs prépayés	6 000 €
Accompagnement pour la réécriture des circuits	20 000 €
TOTAL DEPENSES	797 900 €

PRODUITS	
> Remboursements emplois aidés	95 000 €
> Soutiens de l'ADEME	435 000 €
> Reprise sur provisions	150 000 €
AD SMI	want
RECETTES	680 000 €

------



# 2 > Focus sur les dépenses et recettes liées à la conduite des projets RI et biodéchets (2/2)

### > Stratégie biodéchets :

Compostage, dont :	174 000 €
Composteurs ( x 2000)	105 000
Formation "Guide composteur"	1 500
Stocks	67 500
Programme OPREVERT, dont :	70 100 €
Personnels	45 500
Prestations de broyage	20 000
Divers	4 600
Programme TRIBIO, dont :	129 500 €
Personnels + formations	54 500
Animations de réseaux, ateliers	53 600
Supports de communication	11 900
Partenariats/subventions	5 900
Divers	3 600





### 3 > Les dépenses et recettes courantes (1/4) ------En dépenses d'exploitation : a) Les charges à caractère général (hors conduite de projets) 4 316 470 € évoluent de 6 %, soit 260 K€: Charges en hausse : Charges stables / en baisse : ☐ 1 820 000 € de charges d'enfouissement, soit + 205 ☐ 165 000 € pour les sacs de collecte K€ par rapport au réalisé de 2020 : □ 104 000 € pour la prestation liée à la collecte du - hausse de la TGAP = + 12€ / T (de 18 à 30 €) - révision du prix du marché = + 1€/T ☐ 64 000 € pour le traitement des déchets dangereux ☐ 47 000 € pour les cotisations d'assurance □ 85 000 € pour la location d'engins (en baisse de 18 « dommages aux biens », soit + 21 K€ par rapport au réalisé 2020. Cette hausse fait suite à la passation de □ 50 000 € pour les frais d'énergie (électricité) nouveaux marchés au 1er janvier ☐ 320 000 € pour l'entretien du matériel roulant ☐ 40 000 € pour l'évacuation de bois B (700 T) ☐ 511 000 € pour le carburant (vrac + station) ☐ 63 000 € pour le nettoyage des bacs □ 50 000 € pour les équipements de protection ☐ 9 500 € pour l'entretien des bornes à verre individuelle (y compris masques)

SIMER

# b) Les charges financières sont ramenées à 109 000 € (soit – 7 k€) c) Les dépenses d'amortissement diminuent de 6 % et passent ainsi de 1 370 K€ à 1 288 K€. Cette baisse s'explique par : la fin d'annuités d'amortissement de certaines immobilisations (- 208 k€) : voie d'accès de l'Eco-Pôle, ouvreur de sacs de la chaine de tri et 2 bennes à ordures ménagères le décalage d'une année d'une part importante du programme d'investissement « Redevance Incitative »

### 3 > Les dépenses et recettes courantes (3/4)

e) Les dépenses courantes de personnel (hors conduite de projets) :

Malgré une évolution des dépenses de 2,1 %, la charge nette des dépenses de personnel serait en légère contraction de 0,7%, si l'on prend en compte les nouvelles recettes générées par les emplois aidés

### Cette évolution serait justifiée par :

- ☐ Des besoins de remplacement supplémentaires pour les agents en formation : +30 K€
- ☐ Le remplacement de 2 agents de déchèterie en arrêt longue durée : +30 K€
- ☐ La pérennisation du 2<sup>nd</sup> poste pour le nettoyage des locaux : +28 K€
- Les évolutions de carrière (GVT) : +20 K€

A noter également le non remplacement d'un poste de mécanicien.

	CA 2020	BP 2020	BP 2021	Evol BP
DEPENSES, dont :	4 747 695 €	4 580 000 €	4 675 000 €	2,1%
> Intérim	384 914 €	230 000 €	355 000 €	54,3%
Rémunération des titulaires	1740511€	1791096€	1 620 000 €	-9,6%
Rémunération des non-titulaires	913 333 €	975 620 €	693 000 €	-29,0%
> Rémunération des emplois aidés	229 232 €	37 789 €	579 000 €	1432,2%
> Contribution au Budget Général	307 405 €	318 300 €	320 000 €	0,5%
> Autres (cotisations diverses)	1 172 299 €	1 227 195 €	1 108 000 €	-9,7%
RECETTES (Remboulsements sat remanistrons)	105 506 €	33 800 €	160 000 €	373.4%
DIFFERENCE	4 642 189 €	4 546 200 €	4 515 000 €	-0.7%

SÍMER

.........

10 0 0 0 0 0 0 0 0

### 3 > Les dépenses et recettes courantes (4/4)

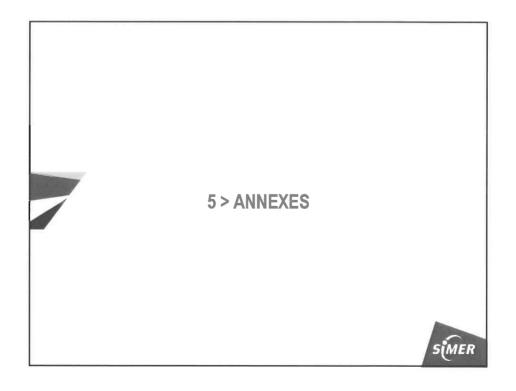
### En recettes d'exploitation :

Les prévisions sont réalisées dans un contexte d'incertitudes au regard de la crise en cours et sont donc fondées sur une certaine prudence :

- □ Les recettes liées aux ventes de matériaux ne devraient pas connaître de redressement spectaculaires en 2021 : 336 000 € sont inscrits au budget 2021 contre 362 900 € de réalisés en 2020
- ☐ Les prestations de services devraient être stables entre 2020 et 2021 à 770 000 €
- □ Les subventions d'exploitation devraient se maintenir à 912 000 €, dont 660 k€ versés par CITEO au titre de la collecte sélective des emballages et 50 k€ pour les papiers
- □ Les produits de gestion courante s'élèveraient à 196 000 €, dont 128 000 € venant de la redevance versée par Séché Eco-Industries
- □ Les produits exceptionnels sont portés à 40 000 € et correspondent pour l'essentiel à la cession de matériels (BOM)

SMER

4 > Présenta	tion des inv	vestissements	
Synthèse de la section d'investisseme	ent:		
DEPENSES		RECETTES	
■ INVESTISSEMENTS 2021_Hors projets	682 200,00 €		
Construction / VRD	137 000,00 €		
Dispositifs de pré-collecte	125 000,00 €		
Matériels roulants	320 000,00 €	Restes à réaliser 2020	3 394 345,24 €
Matériels de bureau, informatique et téléphonie	46 000,00 €		
Divers équipements	54 200,00 €		
□ INVESTISSEMENTS 2021_Liés à la conduite de projets	30 000,00 €		
Composteurs collectifs (Tribio)	21 000,00 €		
Equipements divers	2 000,00 €	☐ Autofinancement	1 535 794,83 €
Equipements pour le développement du réemploi	7 000,00 €		
☐ AUTRES DEPENSES d'INVESTISSEMENT	4 522 940,07 €		
Restes à réaliser 2020	3 641 540,07 €		
Remboursement capital de la dette	598 600,00 €		
Amortissements subventions	160 550,00 €	☐ Subventions d'équipements	305 000,00 €
Dépenses imprévues	122 250,00 €		
TOTAL DEPENSES	5 235 140,07 €	TOTAL RECETTES	5 235 140,07 €



### Présentation détaillée des investissements (1/3)

	1 /2021_Investissements courants	
	Travaux sur le quai de transfert (reprise d'enrobés)	15 000,00 €
	Travaux sur site de l'Eco-pôle	40 000,00 €
Construction / VRD	Reprise enrobés plateforme bois	25 000,00 €
	Divers travaux pour les déchèteries (Mises aux normes élec.)	10 000,00 €
	Travaux de réhabilitation bâtiment de Civray	47 000,00 €
Dispositifs de pré-	Caissons pour les déchèteries	40 000,00 €
collecte	Bornes pour la collecte du verre	45 000,00 €
Opération n°140-2021	Autres bornes PAV (JRM et collecte des huiles)	20 000,00 €
Operanom 140-2021	Bennes pour les professionnels	20 000,00 €
	Polybenne + Grue	210 000,00 €
Poids-Louids / Véhicules	Remorque porte-caissons	40 000,00 €
	Remorque à fond mouvant	
	Logiciels (opération 150-2021)	1 500,00 €
	Renouvellement postes informatiques (opération 150-2021)	8 000,00 €
Matériels de bureau / informatiques et	Matériels de visioconférence	5 000,00 €
téléphonie	PDA	2 500,00 €
	Téléphonie / internet	24 000,00 €
	Mobiliers	5 000,00 €
	Compresseur du trieur optique	17 000,00 €
	Jauges pompes à gazoi	2 500,00 €
Divers	Filet de protection bâtiment bois	5 000,00 €
Divers	Tuyaux d'arrosage plateforme de compostage	4 000,00 €
	Clokons bâtiments modulaires	7 700,00 €
	Divers petits investissements	18 000,00 €
	Sous-total 1 :	682 200,00 €



-

-

### Présentation détaillée des investissements (1/3)

	2 / 2021_Investissements liés à la conduite de	projets
Biodéchets (Tribio)	Composteurs collectifs	21 000,00 €
	Barnum	2 000,00 €
Réemploi	Equipements pour le réemploi	7 000,00 €
	Sous-total 2 :	30 000.00 €
TOTAL DU PROGRAMME 2021		712 200,00 €
	3 / Autres dépenses d'investissement	
Restes à réaliser 2020 (dont 3 574 342 € pour la RI)		3 641 540,07 €
Remboursement capital de la dette		598 600,00 €
Amortissements subventions		160 550,00 €
Dépenses imprévues	Dépenses imprévues	
	Sous-total 3 :	4 522 940,07 €
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT 2021		5 235 140,07 €



### Présentation détaillée des investissements (1/3)

	Recettes d'investissement	1 / 1 km 1 km 1
Reports	Restes à réaliser 2020 (dont 3 200 000 € pour la RI)	3 394 345,24 €
	Amortissements	1 288 600,00 €
Autofinancement	Résultat d'investissement cumulé (001)	54 054,42 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	193 140,41 €
	ADEME	100 000,00 €
Subventions	CITEO	65 000,00 €
d'équipement	LEADER (CCVG + CCCP)	70 000,00 €
	REGION (DATAR)	70 000,00 €
T	OTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT 2021	5 235 140,07 €



------

-

## Rappel du plan de financement des investissements liés à la Redevance Incitative

	DEPENSES		PM
	Véhicules pour la collecte des bacs	1 340 284 €	
MATERIELS	Véhicule pour la collecte des PAC	269 716 €	41%
ROULANTS	Système de géolocalisation et détection des bacs	60 000 €	4170
	Total_Matériels roulants	1 670 000 €	
DISPOSITIFS DE PRE-	Bacs roulants pour la dotation des usagers	1 304 000 €	
COLLECTE	Colonnes et travaux génie-civil pour les PAC	1 085 000 €	58%
COLLEGIE	Total_Dispositifs de pré-collecte	2 389 000 €	
OUTILS	Logiciels/modules spécifiques	18 000 €	
INFORMATIQUES	M atériels informatiques	12 000 €	1%
IIII OMMANIQUES	Total_Outils informatiques	30 000 €	
	TOTAL DEPENSES	4 000 000 0	100%

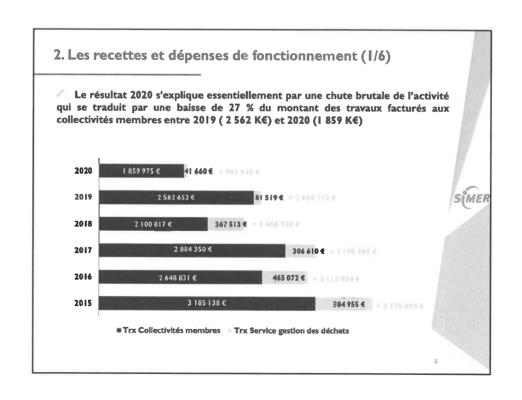
	RESSOURCES			
	ADEME	101 615 €		
	CITEO	99 806 €		
SUBVENTIONS	LEADER (CCVG et CCCP)	75 500 €	9%	
	REGION (DATAR)	72 000 €		
	Total_Subventions	348 921 €		
EMPRUNTS	CAISSE d'EPARGNE	3 200 000 €	700/	
LMITKONTO	Total_Emprunts	3 200 000 €	78%	
AUTOFINANCEMENT	Ressources propres	540 079 €	13%	
	Total_Autofinancement	540 079 €	1376	
	TOTAL RESSOURCES	4 089 000 €	100%	



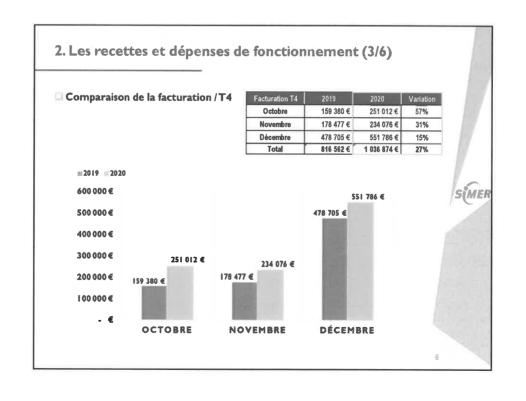


# SOMMAIRE O. Présentation des résultats 2020 O. Les recettes et les dépenses de fonctionnement O. La section d'investissement O. L'état de l'endettement

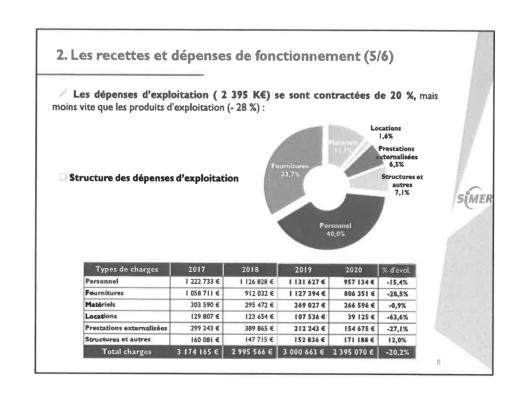
### 1. Présentation des résultats 2020 L'exercice 2020 se conclut sur un résultat cumulé excédentaire de 490 266,14 € (883 490,01 € en 2019) Celui-ci s'explique notamment par : Une section de fonctionnement qui fait apparaître un résultat d'exercice de - 432 605,04 € Une section d'investissement qui dégage un résultat d'exercice positif de 47 849,74 € DEPENSES RECETTES SOLDE D'EXECUTION SMER Section de fonctionnement 2 395 069.52 € 1 962 464,48 € -432 605,04 € Section d'investissement 229 485.19 € 277 334.93 € 47 849,74 € Section de fonctionnement 883 490,01 € Section de fonctionnement 2 395 069,52 € 2 845 954,49 € 450 884,97 € Section d'investissement 229 485,19 € 283 927,46 € 54 442,27 € RESTES A REALISER A REPORTER 15 061,10 € -15 061,10 € DEPENSES RECETTES SOLDE d'EXECUTION Section de fonctionnement 2 395 069,52 € 2 845 954,49 € 450 884,97 € RESULTAT CUMULE Section d'investissement 244 546.29 € 283 927.46 € 39 381.17 € TOTAL CUMULE 2 639 615,81 € 3 129 881,95 € 490 266,14 €

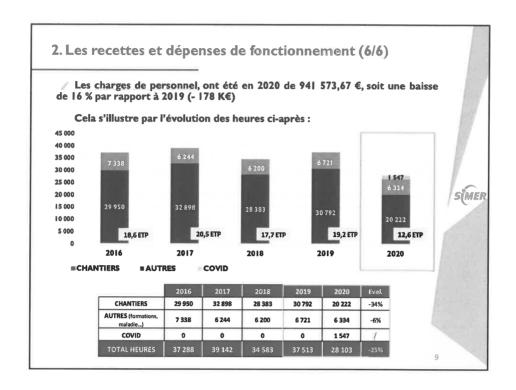


### 2. Les recettes et dépenses de fonctionnement (2/6) La baisse d'activité fut particulièrement spectaculaire au cours du ler semestre -57 % Elle s'explique bien évidemment par la crise sanitaire et le le confinement, avec pour conséquence le report des élections locales A noter que sur le 2<sup>nd</sup> semestre la baisse ne fut que de 11% par rapport à 2019 avec même une reprise de 27 % au cours du 4ème trimestre 2020 SMER Comparaison de la facturation / semestres 1er semestre 917 953 € 398 931 € -57% 1 644 701 € 1 461 044 € -11% 800 000 € Total 2 562 654 € 1 859 975 € -27% 700 000 6 600 000 € 500 000 € \$1 S2 400 000 € 300 000 € 200 000 €



### 2. Les recettes et dépenses de fonctionnement (4/6) Evolution des recettes par type d'activité ACTIVITES l\_ Travaux réalisés pour les collectivités 2 562 652 € 1 859 975 € -27.4% Aménagement CB - ZA /lotiss nents/déchèterie 1 239 323 € 883 894 € -28.7% Revêtements (PATA+FIR) 532 631 € 654 460 € 22,9% Réseaux humides 544 645 € 191 834 € -64,8% Prestations balayage et hivernage 82 780 € 82 296 € -0,6% Autres 163 273 € 47 491 € -70,9% SIMER 2\_ Etudes réalisées par le BE 23 825 € 11 275 € -52,7% 3 \_ Travaux réalisés pour le service gestion des déchets 81 519 € 41 660 € -48,9% TOTAL GENERAL 2 667 996 € | 1 912 910 € | -28,3% Etudes 1% Prestations balayage et hivernage





### 3. La section d'investissement

A la clôture de l'exercice 2020, la section d'investissement fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de 54 442,27 €

Celui-ci est constitué du **résultat de l'année de 47 849,74 €** cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent de 6 592,53 €

Ce résultat permet de financer le solde des restes à réaliser 2020 de − 15 061,10 € composés comme suit :

2188 \_ Autres immobilisations corporelles → 14 821,10 € ~ Fraise de chantier + découpeuse

2183 \_ Matériels de bureau et informatique → 240,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses	229 485,19 €			
Recettes	277 334,93 €			
Résultat 2020	47 849,74 €			
Résultat d'investissement reporté	6 592,53 €			
Résultat cumulé	54 442,27 €			
Solde des restes à réaliser	-15 061,10 €			

10

SIMER

### 4. L'état de l'endettement

### Capital restant dû au 31 décembre → 170 956, 58 €

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2019	174 678,59	32 704,36	3 886,48	36 590,84	141 974,24
2020	211 974,24	41 017,66	3 174,43	44 192,09	170 956,58
2021	170 956,58	44 353,34	2 354,90	46 708,24	126 603,24
2022	126 603,24	34 390,22	1 556,84	35 947,06	92 213,02
2023	92 213,02	35 055,09	871,97	35 927,06	57 157,93
2024	57 157,93	19 075,58	376,48	19 452,06	38 082,35
2025	38 082,35	19 212,48	219,58	19 432,06	18 869,87
2026	18 869,87	16 369,87	66,19	16 436,06	2 500,00
2027	2 500,00	2 500,00	1,25	2 501,25	0,00

SMER

11





### COMPTES de RESULTAT

	2018	2019	2020	Variation
PRODUITS d'EXPLOITATION (I)	2 597 457 €	2 737 403 €	1 947 535 €	-28,85%
Travaux (cpte 704)	2 100 817 €	2 562 653 €	1 859 975 €	-27,42%
Etudes (cpte 705)	87 850 €	23 825 €	11 725 €	-50,79%
Autres prestations de services (cpte 70688)	367 513 €	81 519 €	41 660 €	-48,90%
Autres produits (cpte 7078 et 7083)	10 498 €	1 692 €	- €	-100,00%
Remboursements de frais (cpte 70871)	8 000 €	8 000 €	8 000 €	0,00%
Autres produits de gestion courante (chap.73 et 75)	- €	13 192 €	9 045 €	-31,44%
Atténuations de charges (chap. 013)	22 779 €	46 522 €	17 130 €	-63,18%
CUARCES JEVEL OITATION (III)	2,000,005.0	2 000 002 6	2.074.450.6	00.000/
CHARGES d'EXPLOITATION (II)	2 989 265 € 1 638 516 €	2 996 923 € 1 677 644 €	2 371 150 €	-20,88%
Charges à caractère général (Chap. 011), dont :			1 241 477 €	-26,00%
carburants prestations sous-traitées	111 183 € 379 083 €	128 684 € 208 069 €	91 466 €	-28,92%
marchandises / matières premières	744 898 €	956 916 €	154 675 €   670 321 €	-25,66%
entretien des matériels roulants	91 518 €	103 188 €		-29,95%
locations de matériels	123 654 €	103 100 €	115 072 € 39 125 €	11,52%
autres charges à caractère général	188 180 €	173 252 €	39 125 € 170 818 €	-63,62%
Charges de personnel (chap. 012)	1 111 935 €	1 119 194 €	941 574 €	-1,40% -15,87%
Dotations aux amortissements (chap. 042)	238 811 €	200 082 €	188 097 €	-5,99%
Autres (cpte 65)	3€	3€	2€	-29,47%
Résultat d'exploitation (I - II)	- 391 807 € -			63,23%
Charges financières (intérêts) (cpte 66) III	5 261 €	3 739 €	3 049 €	-18,47%
Résultat courant ( I - II - III)	397 069 € -			62,07%
Produits exceptionnels	68 236 €	56 263 €	14 930 €	-73,46%
Produits exceptionnels (chap. 77)	66 736 €	48 259 €	13 430 €	-72,17%
Autres produits exceptionnels (chap. 042)	1 500 €	8 004 €	1 500 €	-81,26%
Charges exceptionnelles (cpte 67)	1 040 €	- €	20 871 €	1
Résultat exceptionnel	67 196 €	56 263 €	5 941 €	-110,56%
Total produits	2 665 693 €	2 793 666 €	1 962 464 €	-29,75%
Total charges	2 995 566 €	3 000 663 €	2 395 069 €	-20,18%
Résultat de l'exercice	329 873 € -	206 997 €	- 432 605 €	108,99%

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	107 141 €	19 238 €	- €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	1 109 725 €	883 490 €	450 885€



# I Présentation générale du budget Prévisions de recettes de fonctionnement Prévisions de dépenses de fonctionnement Présentation simplifiée de la section d'investissement 2021 Annexes: > Présentation simplifiée du budget de fonctionnement

### 1 Présentation générale du budget

- Le projet de budget s'équilibre en section de fonctionnement à 3 467 000€, dont 450 884,97 € d'excèdent reporté
- > La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 347 942,27 €, dont 208 500 € d'amortissements et 54 442,27 € d'excèdent reporté qui permettent de financer en partie les crédits nouveaux de 332 881,17 €

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	3 467 000,00 €	3 016 115,03 €
REPORTS	002_Excédent de fonctionnement reporté	- €	450 884,97 €
	Total de la section de fonctionnement	3 467 000.00 €	3 467 000.00 €
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés	332 881,17 €	293 500,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	15 061,10 €	. €
NET ON TO	001_Excédent d'investissement reporté	- €	54 442,27 €
	Total de la section d'investissement	347 942,27 €	347 942,27 €
TOTAL	du BUDGET (exploitation + investissements)	3 814 942,27 €	3 814 942,27 €

SIMER

3

### 2 Prévisions de recettes de fonctionnement

□ Le projet de budget est construit sur une prévision de travaux de 2 980 000 €, soit + 55 % par rapport au réalisé 2020 (1 913 k€), mais simplement 12 % par rapport à 2019 (2 670 k€):

Cette prévision de recettes est fondée sur un carnet de commandes dynamique en ce début d'année, déjà supérieur à 1,5 M€ de conventions et devis signés, ainsi qu'au moins 500 K€ de projets bien avancés...

Les 2/3 des besoins en matière de commandes sont donc d'ores et déjà pourvus

La **prévision de travaux de 2 980 k€** se détailleraient de la façon suivante :

- 2 450 000 € de travaux pour le compte de nos collectivités membres (article 704)
- o 490 000 € de travaux pour le compte du Service de Gestion des déchets qui correspondent à des travaux de génie-civil (article 70688)
- o 40 000 € de prestations d'études (article 705)

4

SIMER

3	I	Prévisions	de	dépenses	de	fonctionnement
---	---	------------	----	----------	----	----------------

- Les charges à caractère général évolueraient significativement, suivant ainsi la reprise de l'activité. Elle s'élèveraient à 1 728 000 € et auraient pour principales composantes les dépenses suivantes :
  - o 980 000 € pour les achats de matières premières et de fournitures
  - o 250 000 € pour les prestations externalisées
  - o 125 000 € pour les achats de carburant
  - o 116 000 € pour l'entretien du matériel roulant
  - o 60 000 € pour les locations mobilières
- □ Les charges de personnel passeraient à 1 108 000 €, contre 941 K€ en 2020 :
  - o 230 500 € seraient mobilisés pour l'embauche de 7 ETP (117 K€ en 2019)
  - o 877 500 € pour les charges et les rémunérations des personnels titulaires
- □ Les amortissements seraient portés à 208 500 € (+ 20 k€), sous l'effet des RAR 2019 et la réalisation du programme d'investissement 2020 (vestiaires mobiles. d'une chargeuse et d'un fourgon)
- ☐ Les charges financières se limiteraient à 2 500 €

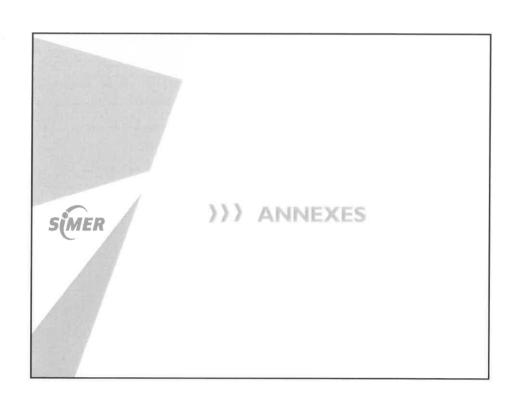
c

SIMER

SIMER

### 4 Présentation simplifiée de la section d'investissement 2021

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Matériels roulants	Pelle 7 à 9 tonnes	115 000,00 €
/engins	Finisseur d'occasion	100 000,00 €
/ Cityliis	Télescopique d'occasion	20 000,00 €
	Sous-total - 1	235 000,00 €
Matériels	Logiciel de gestion et facturation	10 000,00 €
informatiques /	Logiciels « bureautiques »	1 500,00 €
Mobiliers	Matériels informatiques	6 500,00 €
	Sous-total - 2	18 000,00 €
	Godets	7 000,00 €
	Compresseur ateller	6 500,00 €
<b>Divers</b> Tota	Panneaux de signalisation	4 000,00 €
	Matériel marquages au sot	5 000,00 €
	Laser canalisations	7 000,00 €
	Petits équipements	3 000,00 €
	Sous-total - 3	32 500,00 €
	l du programme 2021	285 500,00 €
Restes à réaliser 20	20	15 061,10 €
Remboursement c	apital d'emprunts	44 400,00 €
Amortissements de	subventions	1 500,00 €
Dépenses imprévu	ės	1 481,17 €
TOTAL DEPI	NSES D'INVESTISSEMENT 2021	347 942,27 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Excédent d'investis	sement cumulé (001)	54 442,27 €
Amortissements		208 500,00 €
Emprunts (matériel	s roulants)	85 000,00 €
TOTAL REC	ETTES D'INVESTISSEMENT 2021	347 942,27 €



		BUDGET PRI	MITIF	
HAI	P. LIBELLES		2021	Evol.
11	Charges à caractère général	1 563 000 €	1 728 000 €	10,6%
112	Charges de personnel et frais assimilés	1 033 000 €	1 108 000 €	7,3%
65	Autres charges de gestion courante	600 €	800 €	33,3%
To	tal des dépenses de gestion des services	2 596 600 €	2 836 800 €	9,3%
6	Charges financières	3 330 €	2 500 €	-24,9%
7	Charges exceptionnelles	555 320 €	389 200 €	-29.9%
22	Dépenses imprévues	182 000 €	30 000 €	-83,5%
	Total des dépenses réelles	3 337 250 €	3 258 500 €	-2,4%
23	Virement de la section de fonctionnement	20 000 €	- €	-100,09
42	Opération d'ordre de transferts entre section	187 750 €	208 500 €	11,1%
	Total des dépenses d'ordre	207 750 €	208 500 €	0,4%
	TOTAL des DEPENSES	3 545 000 €	3 467 000 €	-2.2%
		BUDGET PRI	MITIE	ľ
	REPARTITION des DEPENSES par NATURE	2020	2021	ĺ
	CHARGES FIXES	1 268 200 €	1 246 000 €	
_	Dont charges de personnel CHARGES VARIABLES	926 650 €	877 500 € 1 801 800 €	
	Dont charges de personnel Charges variables / recettes	106 350 €	230 500 €	

### Présentation simplifiée de la section de fonctionnement

		BUDGET PR	IMITIF	l
СНАР	LIBELLES	2020	2021	
013	Atténuation de charges	23 730 €	16 600 €	-30,0%
70	Produits des services et travaux	2 620 000 €	2 988 000 €	14,0%
73	Impôts et taxes	15 790 €	- €	-100,0%
75	Autres produits de gestion courante	490 €	9 000 €	1736,8%
To	tal des recettes de gestion des services	2 660 010 €	3 013 600 €	13,3%
76	Produits financiers	- €	- €	1
77	Produits exceptionnels	- €	1 015 €	1
	Total des recettes réelles	2 660 010 €	3 014 615 €	13,3%
042	Opération d'ordre de transferts entre section	1 500 €	1 500 €	0,0%
	Total des recettes d'ordre	1 500 €	1 500 €	0,0%
k.	Excédent reporté	883 490 €	450 885 €	-49,0%
	TOTAL des PECETTES	3 E4E 000 6	2 4/7 000 6	2.02/

SMER